

Survivants masculins de la violence conjugale au Canada

**pour le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC)
le 14 août 2020**

Document préparé par : Dr. Benjamin Roebuck
Diana McGlinchey
Kristine Hastie
Marissa Taylor
Maryann Roebuck
Simrat Bhele
Emily Hudson
Riya Grace Xavier

Notre équipe reconnaît respectueusement que les lieux où nous vivons, où nous travaillons et où nous nous rassemblons se trouvent sur des terres traditionnelles et non cédées du peuple algonquin.

Le présent rapport s'appuie sur des recherches financées par le Conseil de recherches en sciences humaines.

Roebuck, B., D. McGlinchey, K. Hastie, M. Taylor, M. Roebuck, S. Bhele, E. Hudson et R. Grace Xavier (2020). *Survivants masculins de la violence conjugale au Canada*, Ontario, Collège Algonquin, Centre de recherche en victimologie.

Auteur-ressource : Benjamin Roebuck, roebucb1@algonquincollege.com

Table of Contents

SOMMAIRE	3
PRINCIPAUX FAITS	5
INTRODUCTION	5
CADRE MÉTHODOLOGIQUE	6
Méthodes d'analyse de documentation	6
Méthodes d'étude par échantillon	8
ANALYSE DE LA DOCUMENTATION	8
Définitions et descriptions de la VC	8
Mesure de la violence conjugale	9
Interactions avec le système de justice	12
Interactions avec les fournisseurs de services	13
Réactions de la société à l'égard des survivants masculins	14
RECHERCHE AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE SURVIVANTS MASCULINS DE LA VC (N = 45)	17
RECOMMANDATIONS	24
BIBLIOGRAPHIE	27
ANNEXES	30
Annexe A : Ressources et outils	30
Annexe B : Résumé des recherches spécialisées au Canada	31
Annexe C : Résumé des rapports du gouvernement canadien	33
Annexe D : Caractéristiques de l'échantillon	34

SOMMAIRE

Les hommes au Canada sont nombreux à être victimes de violence conjugale (VC), mais on ne porte pas assez attention à leurs besoins, en partie parce qu'un plus grand nombre de victimes de VC sont des femmes et que les ressources sont insuffisantes pour répondre à leur demande de services. Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) a commandé le présent rapport afin d'évaluer la mesure dans laquelle les hommes victimes de VC bénéficient des droits que leur garantit la *Charte canadienne des droits des victimes*. Dans le présent rapport, nous examinons les cas de VC envers les hommes et l'interaction de ces hommes avec le système de justice et les fournisseurs de services.

Méthodes

Nous avons passé en revue les recherches universitaires rendues publiques au Canada de 2010 à 2020 et résumé les conclusions d'une étude menée auprès d'un échantillon de 45 hommes ayant survécu à la VC. Cet échantillon s'inscrit dans une plus vaste étude consacrée à la résilience et aux survivants de crime violent. Cet exercice a été réalisé en collaboration avec le Collège Algonquin et le Réseau de la justice pour les victimes (VJN) et financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Conclusions

Un cas de violence conjugale sur cinq cas signalés à la police au Canada met en cause un homme (Conroy, Burczycka et Savage, 2019). En 2018, on a ainsi dénombré 20 600 victimes de sexe masculin (Conroy, Burczycka et Savage, 2019). Les hommes sont moins susceptibles de signaler la violence dont ils sont victimes à la police et, lorsqu'ils le font, ils risquent dans certains cas d'être considérés comme l'agresseur (Dutton, 2012). De plus, notre étude a permis de relever les types de VC qui concernent davantage les couples de même sexe, comme révéler l'orientation sexuelle du partenaire (ou menacer de le faire) ou se servir de sa séropositivité comme moyen coercitif (Gillis et Diamond, 2011). Les hommes autochtones risquent davantage d'être victimes de VC à cause de facteurs de risque systémiques liés à la colonisation et au génocide culturel (Boyce, 2016; CVR, 2015), mais peu de renseignements portent sur les hommes appartenant à d'autres groupes ethnoculturels.

Les ressources à la disposition des survivants masculins sont peu nombreuses, et des hommes ont été traumatisés davantage par leur tentative d'obtenir de l'aide (Fortin, 2011). Il n'y a pas de refuges réservés aux hommes victimes de VC au Canada, bien qu'un petit nombre de refuges acceptent les hommes et leurs enfants (Moreau, 2019). Lorsque les hommes demandent de l'aide, ils sont parfois traités avec méfiance, et les fournisseurs de services ne sont pas toujours outillés pour prendre en charge leurs traumatismes (Brend et coll., 2019; Dutton, 2012). Il existe plusieurs nouvelles ressources visant à améliorer les interventions, comme la trousse de l'organisme Respect intitulée *Toolkit For Work with Male Victims of Domestic Abuse* (Martin et Panteloudakis, 2019). Une liste de ressources se trouve à l'annexe A.

L'étude menée auprès d'un échantillon de 45 survivants masculins valide bon nombre des thèmes relevés dans la documentation. Des hommes ont fait part de leurs expériences de VC en soulignant avoir été faussement accusés et ont décrit la difficulté qu'ils ont eue à interagir avec la police et à obtenir l'aide recherchée.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. Recommandations en matière de sensibilisation, d'éducation et de prévention

Poursuivre l'éducation sur la violence faite aux femmes, tout en élargissant le cadre des activités de sensibilisation, d'éducation et de prévention en vue de mettre l'accent sur la VC vécue par les gens de tous les genres et de toutes les orientations sexuelles. Il convient de mettre en œuvre et d'évaluer des programmes fondés sur des données probantes qui enseignent les bonnes aptitudes relationnelles dans les écoles et les établissements postsecondaires.

2. Recommandations pour le système de justice

Veiller à ce que les outils d'évaluation des risques soient adaptés à la violence subie par tous les genres. Le programme de formation sur la VC dans les collèges de police peut être remanié de manière à offrir des exemples diversifiés de VC et une formation sur la reconnaissance de la violence et du contrôle coercitif. La police peut demander de la rétroaction auprès des hommes ayant survécu à la VC afin de mieux répondre à leurs besoins.

3. Recommandations en matière de services aux victimes

Accroître la capacité d'hébergement pour tous les genres. Les organismes au service des femmes devraient être libres d'offrir un endroit sûr aux femmes sans être obligés de servir les hommes. Les organismes au service du grand public devraient vérifier leurs services et évaluer les mesures et les stratégies de sensibilisation qu'ils adoptent pour assurer des services inclusifs par rapport au genre. Ils peuvent consulter les pratiques exemplaires et les cadres d'accréditation des fournisseurs de services qui travaillent avec les hommes pour trouver des moyens de créer des espaces plus sûrs et adaptés aux traumatismes, où les hommes pourront guérir. On devrait consulter les survivants masculins au moment d'élaborer des programmes et des stratégies de sensibilisation et ainsi garantir que les services répondent à leurs besoins. Les programmes qui s'adressent aux hommes violents devraient tenir compte des traumatismes, des inégalités de pouvoir entre les genres et des expériences de violence, d'agression et de négligence vécues durant l'enfance, et devraient être fondés sur la théorie féministe, allosexuelle et masculiniste d'une façon qui reconnaît et célèbre une saine masculinité.

4. Recommandations pour l'élaboration de politiques

L'analyse ACS+ peut être appliquée aux interventions gouvernementales contre la VC pour tenir compte de l'incidence des politiques sur tous les genres. Tous les ordres de gouvernement au Canada devraient faire preuve de leadership pour atténuer la crise du logement actuelle en reconnaissant que l'accès à des logements sûrs et abordables est essentiel à la sécurité de la personne.

5. Recommandations en matière de recherche

Étendre la recherche aux survivants masculins de la VC en favorisant des recherches plus inclusives sur les comportements de VC de tous les genres. Les chercheurs peuvent en outre examiner comment les expériences de VC vécues par les hommes ont un lien avec la race, la situation socioéconomique, la déficience, le rôle parental et les effets à long terme sur les enfants. De plus, la recherche doit mieux expliquer les cas où la violence est réciproque dans les relations et mieux distinguer la violence utilisée dans les cas d'autodéfense.

PRINCIPAUX FAITS

Les femmes sont surreprésentées parmi les victimes de VC qui font un signalement à la police, car elles représentent 8 victimes sur 10 (Mahony, 2010). Or, les principaux faits suivants montrent que les hommes sont également nombreux à subir de la VC; en effet, ils sont à l'origine d'environ 20 % des cas signalés à la police au Canada et représentent environ 20 % des victimes d'homicides commis par le partenaire intime (Burczycka et Conroy, 2017; Burczycka et Conroy, 2018; Sinha, 2012; Sinha, 2013; Statistique Canada, 2015; Statistique Canada, 2016).

- Dans un cas de VC sur cinq cas signalés à la police en 2018, la victime était un homme (Conroy, Burczycka et Savage, 2019).
- Selon l'Enquête sociale générale de 2014, 4 % des hommes au Canada (418 000) ont subi de la VC au cours des cinq dernières années (Statistique Canada, 2016).
- De 2009 à 2018, le nombre de cas de VC a marqué un recul plus important chez les femmes que chez les hommes (13 % chez les femmes comparativement à 7 % chez les hommes) (Conroy, Burczycka et Savage, 2019).
- Le nombre de cas de VC signalés à la police où le survivant était un homme a grimpé de 9 %, passant de 18 850 en 2013 à 20 600 en 2018 (Statistique Canada, 2013; Conroy, Burczycka et Savage, 2019).
- Les hommes sont moins enclins que les femmes à dénoncer la VC à la police et, lorsqu'ils le font, cette dénonciation est moins susceptible de donner lieu à une arrestation ou à un casier judiciaire (Dutton, 2012).
- Dans une étude canadienne, 64 % des survivants masculins de la VC qui avaient demandé l'aide de la police ont déclaré avoir été traités comme l'agresseur (Dutton, 2012).
- Près de 17 % des hommes et 18 % des femmes se sont dits préoccupés par la montée de la violence familiale pendant la pandémie de COVID-19 (Statistique Canada, 2020, p. 1).

INTRODUCTION

Bien que l'on en parle peu, les hommes au Canada sont nombreux à subir de la violence conjugale (VC). De la recherche aux politiques, en passant par la prestation de services, l'accent est généralement mis davantage sur la violence faite aux femmes, à juste titre. Encore aujourd'hui, des femmes sont assassinées par leurs conjoints, obtiennent des soins médicaux pour des blessures résultant d'agressions physiques ou sexuelles et perdent l'accès au logement plus fréquemment que les survivants masculins (Conroy, Burczycka et Savage, 2019). Il n'en demeure pas moins que le nombre de femmes victimes de VC éclipse souvent l'expérience des survivants masculins, qui disent avoir de la difficulté à obtenir l'aide nécessaire ou à se retrouver dans les méandres du système juridique (Cook, 2009; Dutton, 2012; Fortin, 2011; Moreau, 2019).

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a commandé le présent rapport afin de mieux comprendre les expériences des hommes victimes de VC et l'interaction de ces derniers avec le système judiciaire et les professionnels à leur service. Nous examinerons la mesure dans laquelle les hommes victimes de VC peuvent bénéficier des droits que leur garantit la *Charte canadienne des droits des victimes* et la qualité des services d'aide aux victimes qu'ils reçoivent.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le présent rapport contient :

- Un examen de la documentation canadienne évaluée par les pairs sur les survivants masculins de la VC, publiée de janvier 2010 à janvier 2020;
- Une étude fondée sur des méthodes mixtes visant 45 survivants masculins de la VC, tirée d'une étude plus vaste intitulée *Resilience and Survivors of Violent Crime* [résilience et survivants de crimes violents], laquelle a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et réalisée au Collège Algonquin.

Méthodes d'analyse de documentation

Bases de données consultées. Nous avons effectué des recherches dans les bases de données suivantes : Scopus, Web of Science, OneSearch et ProQuest pour les sources anglaises et Érudit pour les sources françaises.

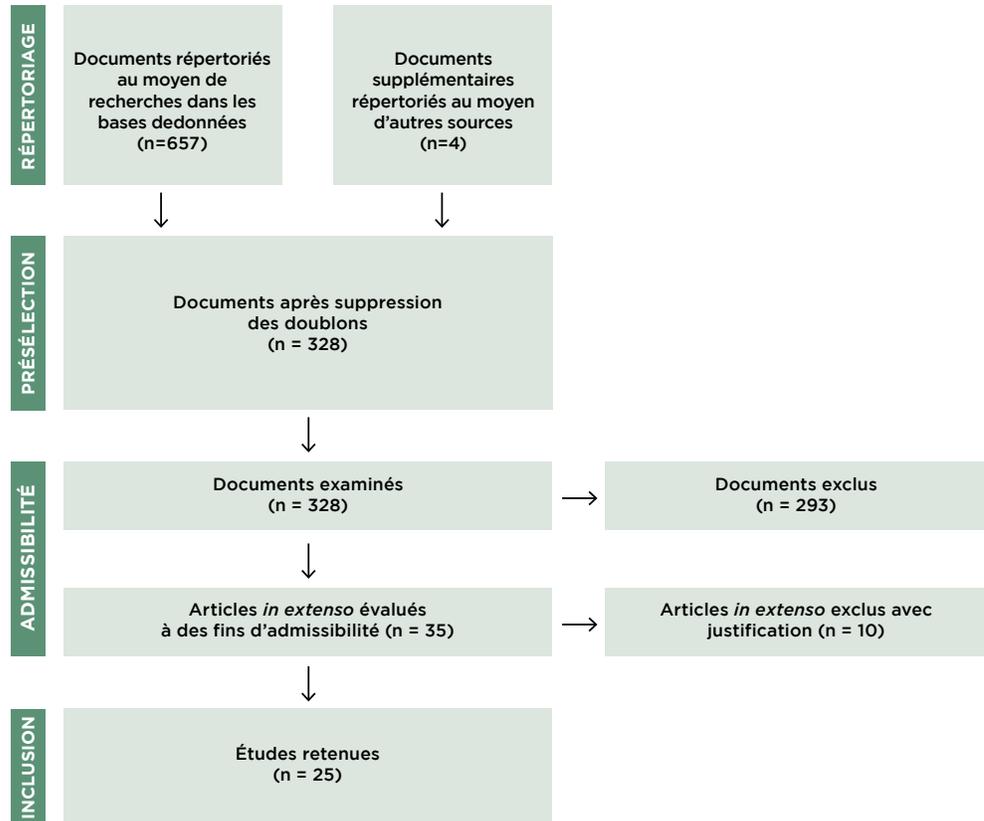
Termes de recherche. Les termes de recherche suivants ont été employés :

- « *male intimate partner violence* » OU « *male IPV* »;
- « *female-perpetrated intimate partner violence* » OU « *female-perpetrated IPV* »;
- « *male victims of intimate partner violence* » OU « *male victims of IPV* »;
- « *male victims of domestic violence* »;
- « *male survivors* » ET « *intimate partner violence* » OU « *male survivors* » ET « *IPV* »;
- « *male victims of spousal abuse* » OU « *male survivors of spousal abuse* »;
- « *violence conjugale* » ET « *hommes* »;
- « *battered men* » OU « *abused men* »;
- « *dyadic intimate partner violence* » OU « *dyadic IPV* »;
- « *LGBTQ partner violence* » OU « *LGBTQ IPV* »;
- « *gay partner violence* » OU « *gay IPV* » OU « *queer partner violence* » OU « *queer IPV* »;
- « *trans partner violence* » OU « *trans IPV* ».

Critères d'inclusion. Dans notre recherche initiale, nous avons tenu compte des études évaluées par les pairs parues de janvier 2010 à janvier 2020. Toutes les études portant sur les survivants masculins de la VC ont été retenues dans le logiciel EndNote. Nous avons retranché les doublons et exclu les études consacrées aux femmes, à la violence durant l'enfance et à la violence dans les fréquentations à l'adolescence. Enfin, nous avons retenu 25 articles traitant des survivants masculins de la VC au Canada. La figure 1 présente un tableau synoptique de nos décisions de recherche¹

1 Adaptation de Peters (2015).

Figure 1. Diagramme des décisions de recherche



Consultation et ressources supplémentaires. Nous avons correspondu avec six professionnels du domaine, qui ont répertorié trois études supplémentaires et nous ont donné de la rétroaction sur nos recommandations. Dans le cadre de cet exercice, nous avons également relevé plusieurs ressources traitant des pratiques exemplaires en ce qui concerne les survivants masculins de la VC, qui sont résumées dans un tableau à l'annexe A. Nous avons également ajouté un tableau décrivant brièvement chaque étude universitaire à l'annexe B. Enfin, à l'issue de notre recherche dans la documentation universitaire, nous avons ajouté 15 documents gouvernementaux de Statistique Canada afin d'examiner les données officielles recueillies sur les survivants masculins de la VC. Un aperçu de ces rapports se trouve à l'annexe C.

Analyse des données. Nous avons résumé les méthodes et les principales conclusions des 25 études en question dans un grand tableau afin de réaliser une analyse descriptive. Nous avons ensuite analysé les conclusions par thème en nous inspirant des recommandations de Karmen (2016) pour la recherche dans le domaine de la victimologie. Plus précisément, nous avons examiné les thèmes recommandés par Karmen (2016) :

1. détermination, définition et description du problème;
2. mesure des dimensions « réelles » du problème;
3. examen de la façon dont le système de justice pénale traite le problème;
4. examen de la réaction de la société au problème.

Ces thèmes seront examinés dans l'analyse de la documentation et dans les conclusions de l'étude réalisée auprès d'un échantillon de 45 survivants masculins, mais ne seront pas toujours présentés dans cet ordre.

Méthodes d'étude par échantillon

Nous avons analysé les données provenant d'un échantillon de 45 hommes et de 110 femmes ayant survécu à la VC. Ces derniers ont participé à une étude plus vaste portant sur la résilience et les survivants de crimes violents, financée par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Des chercheurs du Collège Algonquin et de l'Université d'Ottawa ont collaboré avec le Réseau de la justice pour les victimes à la réalisation de cette étude fondée sur des méthodes mixtes. Les 155 survivants de la VC constituaient un sous-ensemble de l'échantillon de 435 répondants à une enquête en ligne et de 71 participants à des entrevues qualitatives. Ces survivants provenaient de l'ensemble des provinces et territoires du Canada et représentaient les deux langues officielles. L'étude plus vaste a eu lieu en 2017 et avait été approuvée par les comités d'éthique de la recherche du Collège Algonquin et de l'Université d'Ottawa.

Analyse des données. Nous avons analysé les données qualitatives, c'est à dire les réponses aux questions ouvertes de l'enquête et les transcriptions des entrevues, à l'aide du logiciel QDA Miner. Nous avons codé les données descriptives, puis effectué plusieurs cycles d'analyse interprétative et de codage théorique (Miles, Huberman et Saldana, 2014). Les études de cas retenues dans le présent rapport ont été élaborées à partir de deux entrevues menées auprès de survivants masculins de la VC. Nous avons soumis à une analyse descriptive les données quantitatives de l'enquête à l'aide du logiciel SPSS.

ANALYSE DE LA DOCUMENTATION

Définitions et descriptions de la VC

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit ainsi la violence conjugale : « [T]out comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui sont parties à cette relation » (Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002). Pour leur part, Conroy et coll. (2019) définissent la VC ainsi : « La violence entre partenaires intimes comprend les infractions avec violence commises par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, un petit ami ou une petite amie et d'autres types de partenaires intimes, actuels ou anciens » (p. 25). La conceptualisation de la VC proposée dans les 25 études dont il est question dans le présent rapport correspond à ces définitions. Une grande partie de la documentation générale que nous avons consultée utilisait les termes *violence faite aux femmes* et *violence fondée sur le sexe* pour décrire la VC. Bien que ces termes soient importants pour reconnaître les répercussions disproportionnées de la VC sur les femmes et les rôles que jouent respectivement le sexe, la misogynie et le patriarcat dans la dynamique de la violence, ils se trouvent à exclure les survivants masculins, transgenres et de genre non conforme. La quasi totalité des articles que nous avons examinés sur les survivants de sexe masculin employaient le terme « violence conjugale », qui rend compte de la violence vécue par tous les sexes.

Les études que nous avons examinées ont fait ressortir que les hommes et les femmes peuvent être victimes ou agresseurs de toutes les formes physiques et psychologiques de la VC (Zamorski et Wiens-Kinkaid, 2013). Faisant particulièrement ressortir les différences entre les sexes, O'Campo et coll. (2017) ont signalé que les hommes sont moins susceptibles de reconnaître comme une forme d'agression les comportements contrôlants non physiques envers eux, alors que la violence physique ou sexuelle est plus susceptible d'être qualifiée d'agression peu importe le sexe.

Les études que nous avons examinées étaient peu nombreuses à traiter des facteurs de risque dans le cas des hommes victimes de VC. Les quelques études qui en parlaient portaient principalement sur des populations très précises : Brownridge (2010) a examiné les facteurs de risque qui touchaient précisément les hommes autochtones, et nous les examinerons davantage dans la section ci dessous. Woodin et coll. (2014) se sont intéressés aux couples qui allaient devenir parents, tandis que Zamorski et Wiens-Kinkaid (2013) ont utilisé un échantillon de membres des Forces armées canadiennes. Tant Woodin et coll. (2014) que Wiens-Kinkaid (2013) ont eu recours à des échantillons de victimes et d'agresseurs hommes et femmes.

Deux facteurs de risque de VC relevés dans ces études étaient la consommation d'alcool et la santé mentale. Ces facteurs ont été mis en évidence par Woodin et coll. (2014) et Zamorski et Wiens-Kinkaid (2013) tant pour les hommes que pour les femmes victimes de VC. Dans leur étude sur les couples qui allaient devenir parents, Woodin et coll. (2014) ont constaté que, lorsque les deux partenaires abusaient

de l'alcool, le risque de VC physique ou psychologique augmentait pour les deux. Des habitudes de consommation d'alcool contraires semblaient atténuer la VC. Zamorski et Wiens-Kinkaid (2013) ont souligné que la maladie mentale pouvait constituer un facteur de risque contribuant aux comportements coercitifs et contrôlants dans les relations, mais n'était pas nécessairement un signe avant-coureur de victimisation physique ou sexuelle.

Partenaires du même sexe. Certaines formes de VC risquent davantage de se manifester dans les relations homosexuelles. Gillis et Diamond (2011) décrivent comment un agresseur peut faire chanter son partenaire en le menaçant de dévoiler son orientation sexuelle ou son identité de genre de manière à exercer un contrôle coercitif sur lui. Les hommes se sont également dits victimes de mauvais traitements et de comportements contrôlants relativement à leur niveau de masculinité (Olliffe et coll., 2014). Bien que ce phénomène ne soit pas exclusif aux partenaires de même sexe, un partenaire violent peut aussi se servir de la séropositivité de son partenaire en menaçant de divulguer à tout le monde qu'il est séropositif ou en le coupant de tout accès aux médicaments ou aux services médicaux (Gillis et Diamond, 2011). Un agresseur séropositif peut aussi infecter ou menacer d'infecter son partenaire ou, s'il a contracté le VIH de son partenaire, il peut le faire sentir coupable ou lui donner le sentiment qu'il ne mérite pas d'entreprendre une nouvelle relation (Gillis et Diamond, 2011; Olliffe et coll., 2014).

Mesure de la violence conjugale

Rapports de police. Plusieurs publications du gouvernement canadien rendent compte du taux de cas de VC déclarés par la police (Burczycka et Conroy, 2017; Conroy et coll., 2019; Mahony, 2010; Statistique Canada, 2013). En 2018, le cinquième (21 %) des cas de VC déclarés par la police impliquait des victimes de sexe masculin (Burczycka et coll., 2019). Les hommes représentaient également en moyenne 20 % des victimes d'homicides liés à la VC (Burczycka et coll., 2019). Dans une réponse à un article de la revue *Aggression and Violent Behaviour*, Dutton (2012) indiquait que les hommes victimes de VC étaient moins enclins à demander de l'aide à la police; la fréquence de leurs appels à l'aide représente 10 % de celle des femmes.

Dans l'ensemble, les taux de VC déclarée par la police au Canada ont diminué de 2009 à 2018, davantage chez les femmes (13 %) que chez les hommes (7 %) (Conroy et coll., 2019). Toutefois, les publications du gouvernement font aussi état d'une hausse récente des taux de VC déclarée par la police. Le nombre de victimes de sexe masculin est passé de 18 850 à 20 600 de 2013 à 2018, une augmentation de 9 % (Burczycka et coll., 2019; Conroy et coll., 2019). De 2004 à 2008, une hausse soutenue des cas de violence dans les fréquentations amoureuses déclarés par la police a été observée, soit une hausse de 40 % pour les femmes et de 47 % pour les hommes (Mahony, 2010).

Pour ce qui est des sous-catégories de VC, en 2009, les voies de fait graves représentaient respectivement 17 % et 9 % des incidents avec victimes masculines et féminines (Mahony, 2010). Autre fait d'importance, le taux d'utilisation d'armes était plus élevé dans les incidents de VC avec victimes masculines qu'avec victimes féminines (12 % contre 4 %) (Mahony, 2010). Les hommes étaient proportionnellement un peu plus nombreux à se déclarer victimes d'un régime de terreur intime (VC sous forme de comportements hautement contrôlants) que les femmes (35 % contre 34 %; Mahony, 2010). Ces chiffres doivent cependant être compris dans leur contexte. Comme les hommes sont la victime dans un cas de VC sur cinq cas signalés à la police, les femmes sont en réalité bien plus nombreuses que les hommes à être victimes de voies de fait graves, d'agression armée ou d'un régime de terreur intime dans les données de déclaration policière.

Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation. Quatre des études évaluées par les pairs que nous avons examinées traitaient de VC autodéclarée dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation (Ansara et Hindin, 2010; Ansara et Hindin, 2011; Lysova et coll., 2019; Stewart et coll., 2012). Comme le démontre une étude de Stewart et coll. (2012) réalisée à l'aide des données de l'ESG, les données canadiennes semblent indiquer que des proportions analogues d'hommes (7 %) et de femmes (8 %) se sont dits victimes de violence physique (18 %) et psychologique (19 %) dans les cinq dernières années (page 10 de l'étude). Ces chiffres sont très différents des taux de fréquence de la VC chez les hommes et les femmes d'après les rapports de police. En se fondant sur des données plus récentes de l'ESG, Lysova et coll. (2019) ont dit qu'une plus grande proportion d'hommes que de femmes avaient déclaré avoir subi de la VC physique et sexuelle dans les cinq dernières années (2,9 % comparativement à 1,7 % pour les femmes).

Ce constat de taux semblables de VC vécue par les hommes et les femmes est ce que l'on appelle la « symétrie entre les sexes ». C'est là une question vivement débattue (Hamberger et coll., 2016). La méthode employée a essuyé de multiples critiques, qui remettaient notamment en question l'emploi d'une échelle de tactiques conflictuelles pour mesurer la violence. Les critiques visaient également l'absence de mesures permettant d'évaluer la motivation de la violence, comme la légitime défense, ou encore les répercussions de la violence (Hamberger et coll., 2016). Il faut tout de même dire que nombre d'enquêtes sur la victimisation réalisées dans la population en général par les gouvernements ou les universités dans différents pays et à divers moments ont dégagé des taux convergents de VC pour les hommes et les femmes (Chan, 2012; Chen et Chan, 2019). Étant donné le débat qui a cours, il y a des limites à s'en remettre aux seules données des enquêtes sur la victimisation comme mesure de la fréquence de la VC. Selon l'ESG de 2014, quelque 418 000 hommes (4 %) dans tout le Canada ont dit avoir subi de la VC au cours des cinq dernières années (Statistique Canada, 2016). Les statistiques de la police sous-estiment le nombre réel de cas en raison des cas non déclarés, et les enquêtes sur la victimisation pourraient en revanche surreprésenter les cas où des hommes sont touchés. Si nous admettons que la fréquence réelle se situe quelque part entre ces deux mesures, il y aurait un nombre appréciable d'hommes qui, chaque année, seraient en proie à la VC au Canada.

Pour mieux comprendre l'incidence de la VC, Ansara et Hindin (2010, 2011) ont dans deux études regardé de plus près les écarts entre les sexes. Elles ont constaté des différences de taille dans la façon dont les deux sexes subissent la VC. Ansara et Hindin (2011) se sont reportées aux données de l'Enquête sociale générale de 2004 sur la victimisation pour comparer les conséquences psychosociales de la VC entre victimes féminines et masculines. Si leurs données semblent indiquer que la santé mentale des femmes en souffre plus dans toutes les sous-catégories de VC, elles font aussi ressortir les limites de leur analyse. Ainsi, ces auteures ont choisi des questions ponctuelles d'enquête avec des marqueurs explicites (dépression, anxiété, honte) plutôt que des échelles pour évaluer indirectement les résultats; il faut savoir que les hommes utilisent plus volontiers des termes comme stress pour décrire leur santé mentale (p. 1642). De plus, ces mêmes auteures font observer que les hommes pourraient être moins enclins à déclarer des expériences qui provoquent des réactions traditionnellement considérées comme étant féminines, par exemple la perte d'estime de soi, la honte et la culpabilité (p. 1641).

Partenaires du même sexe. D'après les données déclarées par la police, plus de 2 300 incidents de VC auxquels étaient mêlés des partenaires de même sexe ont été dénombrés chaque année au Canada entre 2009 et 2017; de ce nombre, 55 % comportaient une victime et un inculpé de sexe masculin (Ibrahim, 2019). En ce qui concerne les relations avec un conjoint de même sexe, les survivants masculins vivaient plus de violence que les femmes survivantes, et étaient plus susceptibles de déclarer des voies de fait graves de niveau 2 ou 3 (18 % contre 12 %; Ibrahim, 2019). Dans les régions métropolitaines de recensement, les partenaires de même sexe risquaient de deux à trois fois plus de signaler des actes de VC à la police que les partenaires hétérosexuels (Simpson, 2018). Par ailleurs, dans les régions rurales, les hommes vivant des relations homosexuelles avec VC risquaient plus de demander qu'aucune mesure ne soit prise par la police contre l'agresseur que dans les régions urbaines (Ibrahim, 2019). Sur 73 homicides commis par des partenaires intimes dans des relations homosexuelles de 1998 à 2017, 86 % comportaient une victime et un agresseur masculins (Ibrahim, 2019).

D'après notre analyse de la documentation, deux rapports se sont attachés aux raisons pour lesquelles les hommes vivant dans des relations homosexuelles étaient moins susceptibles de signaler les actes de VC à la police :

- Oliffe et coll. (2014) ont constaté qu'un certain nombre d'hommes se trouvaient à rationaliser la VC en l'associant à un partenaire plus dominant ou en invoquant des antécédents personnels de violence familiale.
- Les hommes cachaient la violence à leur entourage à cause de perceptions d'un idéal masculin se caractérisant par la résistance et le raidissement stoïque devant l'adversité (Oliffe et coll., 2014, p. 570).
- Gillis et Diamond (2011) ont constaté que l'absence de protection offerte aux victimes transgenres et de genre non conforme dans les refuges classiques avivait les sentiments d'isolement, surtout si la famille d'où venait la victime n'approuvait pas la relation. Lorsque les personnes LGBTQ2S comptent sur le soutien de leur partenaire, elles risquent de perdre un réseau primordial de soutien si elles fuient une situation de violence.

En dehors de l'étude de Gillis et Diamond (2011), nos termes de recherche n'ont pas donné d'autres résultats concernant les expériences transgenres ou de genre non conforme de la VC, d'où la nécessité de pousser la recherche dans ce domaine.

Hommes autochtones. De 2014 à 2019, les Autochtones risquaient plus que les non-Autochtones de vivre de la violence conjugale (9 % contre 4 %), et les hommes autochtones risquaient deux fois plus de signaler être victimes de VC à la police que les hommes non autochtones (8 % contre 4 %; Boyce, 2016). Ajoutons que Girard et Laflamme (2018) indiquent dans leur étude que les hommes autochtones courent un plus grand risque d'être assassinés par leur partenaire féminine. Dans cette étude, les chercheurs ont comparé 60 femmes à 60 hommes ayant tué leur conjoint. Sur les 60 cas étudiés d'homicides commis par des femmes, 55 % des homicides avaient été commis par des Autochtones, 35 % par des Canadiennes anglaises et 33 % par des Canadiennes françaises.

Brownridge (2010) a examiné les données sur les hommes autochtones ayant survécu à la VC au Canada et constaté que le risque élevé dans cette population pouvait s'expliquer par le fait que les hommes autochtones sont généralement surreprésentés dans plusieurs catégories de risque de VC :

- Âge : la population autochtone est jeune à comparer à l'ensemble de la population et les jeunes sont plus à risque de subir de la VC;
- Éducation : la population autochtone est généralement moins instruite, un facteur de risque accru de VC;
- Chômage : les taux de chômage sont plus hauts dans la population autochtone, ce qui accroît le risque de VC;
- Résidence rurale : les Autochtones sont plus susceptibles de vivre en région rurale, ce qui accroît aussi le risque de VC;
- Consommation d'alcool : les Autochtones sont surreprésentés dans les statistiques sur la consommation d'alcool, laquelle est liée à un risque supérieur de VC;
- Taille de la famille : les femmes autochtones présentent un taux de natalité supérieur à celui des femmes non autochtones et le risque de VC s'accroît avec le nombre d'enfants dans la famille.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR, 2015) a documenté des siècles de violence coloniale, de racisme systémique et de traumatisme intergénérationnel subis par les peuples autochtones au Canada. Elle a décrit le contexte de la surreprésentation des hommes autochtones dans les catégories de risque présentées par Brownridge (2010). Ainsi, la CVR a attiré l'attention sur le piètre financement des logements et des écoles dans les réserves, les pratiques d'embauche discriminatoires et les interventions culturellement inadaptées en matière de santé mentale et de toxicomanie. Ferrera (2018) recommande de s'attaquer à ces plaies complexes par l'élaboration de politiques tenant compte du traumatisme et de la résilience dans une optique d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), laquelle permettrait d'explorer les voies intersectionnelles par lesquelles les politiques agissent sur les différentes dimensions de la population comme le sexe, la race, la culture, l'histoire et la géographie. Si les recherches que nous avons examinées indiquent que les hommes autochtones sont plus susceptibles de signaler la VC à la police, la CVR (2015) laisse entendre que ces mêmes hommes se heurtent à des obstacles supplémentaires lorsqu'ils demandent l'aide de la police. Il faut pousser la recherche sur les hommes appartenant à divers groupes ethnoculturels et sur leurs expériences de déclaration de la VC à la police.

Dans l'ensemble, les statistiques déclarées par la police et les enquêtes sur la victimisation au Canada sont limitées lorsqu'il s'agit d'établir le nombre d'hommes victimes de VC. Comme pour tout type de victimisation, nous reconnaissons qu'il y a là un « chiffre noir » qui représente le nombre d'infractions qui ne sont jamais signalées à la police ni prises en compte dans les statistiques officielles (Wemmers, 2017). Les études que nous avons examinées semblent indiquer que la fréquence pourrait être supérieure à ce qui est généralement annoncé.

Interactions avec le système de justice

Interactions avec la police. Bon nombre des 25 études que nous avons examinées décrivent les interactions avec la police. Elles font ressortir des divergences dans les réactions de la police devant les survivants hommes et femmes de la VC, la probabilité moindre que des accusations soient portées lorsque la victime est un homme, le risque élevé que les survivants masculins soient arrêtés par erreur, et la piètre adaptation des outils d'évaluation des risques aux expériences masculines de la VC.

Différences de perception de la gravité. Dutton (2012) a constaté que la police percevait souvent les femmes commettant une agression comme étant moins violentes et demandant moins d'intervention que les hommes, même lorsque les degrés de gravité de la VC étaient les mêmes entre les sexes. Ces différences auraient influé sur les interactions avec la police. Selon ce que Dutton (2012) a observé, quand de l'aide lui était demandée, la police supposait à tort que la victime masculine était en fait l'agresseur dans 64 % des cas. D'après des recherches plus récentes, les victimes féminines de VC ont presque quatre fois plus de chances que les victimes masculines d'obtenir une ordonnance de non-communication contre l'agresseur (Lysova et coll., 2019).

Différences dans les arrestations et les inculpations. Un autre thème relevé dans la documentation était celui des différences de taux d'arrestation et d'inculpation entre les victimes masculines et féminines. Plusieurs chercheurs ont fait voir que le partenaire d'une femme risque plus d'être arrêté pour VC que la partenaire d'un homme (Dawson et Hotton, 2014; Mahony, 2010; Millar et Brown, 2010). Selon Mahony (2010), les chances d'arrestation des auteurs d'actes de VC sont respectivement de 71 % quand la victime est une femme et 57 % quand la victime est un homme. L'absence d'accusation se justifie le plus souvent par le fait que le plaignant nie la violence (12 % chez les victimes masculines contre 7 % chez les victimes féminines) ou que les policiers intervenants usent de leur latitude en la matière (10 % chez les victimes masculines contre 7 % chez les victimes féminines).

Millar et Brown (2010) ont également constaté que, dans les cas de VC, les blessures subies par les hommes sont bien moins susceptibles de mener à l'inculpation du partenaire que les blessures subies par les femmes. Selon eux, les partenaires des hommes blessés s'exposent à des accusations dans une proportion de 54 % comparativement à 90 % dans le cas des femmes blessées (p. 319). Ajoutons que les victimes masculines s'exposent davantage à être mises en accusation par la police après avoir été blessées par leur partenaire : 16 % des hommes contre 1 % des femmes sont inculpés après avoir été blessés (p. 319). S'il n'y a pas de blessures, les hommes risquent 37 fois plus que les femmes d'être inculpés d'après les mêmes auteurs (p. 319).

Outils d'évaluation des risques partiels. Hilton et coll. (2014) ont conclu que les outils d'évaluation des risques utilisés par les agents d'application de la loi et les travailleurs de première ligne étaient sexistes. Ils donnent l'exemple de l'outil d'évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ODARA) qui porte sur les risques de récidive. La liste de notation ODARA comprend l'élément [traduction] « voies de fait sur la victime pendant qu'elle était enceinte », ce qui démontre une partialité inhérente, puisque les victimes masculines qui répondent par ailleurs à tous les autres critères de cette notation obtiendront toujours un point de moins que les victimes féminines satisfaisant elles aussi à tous les critères. Ajoutons que les définitions ODARA de la violence emploient des pronoms féminins pour décrire les gestes contre la victime, et que les consignes d'interprétation de la notation parlent [traduction] d'« agresseurs des épouses » (Mental Health Centre Penetanguishene, 2005), ce qui ne laisse guère la possibilité aux agents d'application de la loi ou aux fournisseurs de services d'envisager d'autres scénarios de violence familiale. Il convient également de noter que la grille ODARA néglige les facteurs de risque autres que la violence physique. Les types de violence non physique comprennent notamment le contrôle coercitif, la violence verbale ou l'exploitation financière, autant de facteurs essentiels pour déterminer si quelqu'un subit ou non des actes de VC.

Nicholls et coll. (2013) recommandent d'accorder une plus grande attention à la recherche sur l'évaluation des risques pour assurer la validité à l'égard des diverses populations. De même, Shanks et coll. (2013) préconisent de pousser la recherche sur les motifs de VC dans différentes populations de manière à améliorer l'évaluation des risques et à permettre des interventions plus adaptées (Shanks et coll., 2013).

Interactions avec les tribunaux de la famille. Cook (2009) décrit en quoi la perception que les audiences de tribunal de la famille et de garde des enfants nourrissent des préjugés contre les hommes pourrait empêcher ceux-ci de fuir des relations violentes. Selon des statistiques du

ministère de la Justice (2017), les données sur la garde des enfants et les droits de visite montrent que, malgré la hausse des ordonnances de garde partagée (28 % en 2014-2015), les mères se voient accorder la garde exclusive bien plus souvent que les pères (55 % contre 7 %; p. 3). De nombreuses raisons expliquent pourquoi les mères sont favorisées sur ce plan, mais selon Cook (2009), les pères savent qu'ils n'auront probablement pas droit à la garde exclusive de leurs enfants, et leur crainte de perdre le contact quotidien avec eux ou d'être forcés de laisser les enfants à leur agresseur pourrait les empêcher de chercher de la protection.

Interactions avec les fournisseurs de services

Dans notre examen de la documentation, un thème commun était celui de l'absence de services de soutien adéquats offerts aux hommes victimes de VC. Les études décrivent l'accès restreint aux refuges et la façon dont la vaine recherche d'une aide efficace peut aviver la détresse. La plupart des services en matière de VC sont offerts aux femmes, et le secteur a une capacité limitée de répondre aux besoins des survivants masculins. Le stéréotype selon lequel les hommes sont seulement les agresseurs dans les cas de VC perpétue le manque de ressources disponibles (Dutton, 2012). Il importe également de reconnaître que les hommes victimes de VC ne forment pas un groupe homogène et présentent des besoins diversifiés (Martin et Panteloudakis, 2019).

Accès limité aux refuges. En 2017-2018, on dénombrait 552 refuges pour les victimes de violence partout au Canada. Ces établissements accueilleraient plus de 68 000 personnes, la grande majorité étant des femmes (60,3 %) et les enfants les accompagnant (39,6 %) (Moreau, 2019). Dans la même période, 86 hommes (0,001 %) ont été admis dans des refuges pour victimes de violence (p. 4). Au total, 15 refuges (3 %) ont dit se mettre au service des femmes, des enfants et des hommes, mais aucun n'était là uniquement pour les hommes (Moreau, 2019). Un rapport de Moreau (2019) donne un aperçu de la situation le 18 avril 2018, où 549 femmes et 6 hommes ont été refusés dans les refuges d'urgence à cause de problèmes de capacité (p. 11 et 12). Ces chiffres montrent le peu de disponibilité de tels refuges au Canada, d'où la nécessité de multiplier les lits de ces établissements et d'investir davantage dans la prévention de la violence.

Le manque de soutien accroît la détresse. Comme les recherches examinées dans la présente étude le font voir, la recherche d'aide par les victimes masculines de VC peut ajouter à leur détresse. Cette situation s'explique non seulement par le manque de ressources comme des refuges (Dutton, 2012), mais aussi par le niveau de soins que reçoivent les hommes. Comme nous l'avons mentionné, plus les hommes cherchent à se faire aider par diverses personnes qui ne leur apportent aucun soutien, plus leur état de détresse augmente (Fortin, 2011). Plus précisément, la recherche montre que les hommes qui ont eu par le passé des interactions négatives avec des fournisseurs de services sont moins enclins à chercher de l'aide par la suite (Olliffe, 2014). Ainsi, les victimes de sexe masculin étaient bien moins susceptibles de recourir aux services officiels (16,4 % des hommes contre 12,9 % des femmes), la seule exception digne de mention étant la police (St. Pierre et Senn, 2010).

Réactions limitées aux traumatismes des hommes. Lorsque les hommes trouvent effectivement des services, ils se heurtent parfois à la résistance des fournisseurs de ces services qui ne les croient pas, ou alors ils ont droit aux mêmes outils que les femmes survivantes. Brend et coll. (2019) expliquent que les fournisseurs de services peuvent avoir du mal à admettre que des femmes puissent être l'agresseur dans les cas de VC; toutefois, dans le cas des hommes agressés par des femmes, reconnaître cette possibilité peut être une importante validation de la situation et améliorer les résultats du soutien apporté. De plus, Dutton (2012) explique que certaines des stratégies de soutien adoptées pour les femmes pourraient mal convenir aux besoins particuliers des survivants masculins et ne pas s'intéresser aux répercussions de la violence dans le contexte de la masculinité.

Pratiques exemplaires émergentes. Selon des auteurs comme Dutton (2012), il conviendrait d'améliorer les interventions destinées aux survivants masculins de la VC et de tenir compte de la masculinité dans les programmes d'aide. Du travail se fait dans ce domaine pour améliorer la situation. En dehors des articles spécialisés et des rapports gouvernementaux que nous avons examinés, nous avons pu recenser un certain nombre de normes de service et de ressources conçues pour les fournisseurs de services. Mentionnons par exemple la trousse de l'organisme Respect pour le travail auprès des hommes victimes de violence familiale (Martin et Panteloudakis,

2019). Cette trousse énonce des normes visant à accroître la sécurité et le bien être des survivants masculins de la VC. Dans nos travaux de consultation sur nos recommandations et notre propre examen de la documentation grise, nous avons dressé une courte liste de ressources à l'intention des fournisseurs de services (voir le tableau de l'annexe A.

Réactions de la société à l'égard des survivants masculins

Les rapports entre les sexes ont de l'importance si on veut comprendre l'incidence de la VC. Les hommes victimes de leur partenaire peuvent être stigmatisés pour leur incapacité apparente d'être à la hauteur des normes de masculinité édifiées par la société (Arnocky et Vaillancourt, 2014). Dans un contexte patriarcal, les hommes sont censés être forts, être des protecteurs et des pourvoyeurs et pouvoir sans mal résister aux traumatismes (Arnocky et Vaillancourt, 2014; Oliffe et coll., 2014). Arnocky et Vaillancourt (2014) expliquent :

[traduction]

« Les hommes diffèrent des femmes dans leur expérience des agressions commises par les partenaires. Ces différences sont d'ordre psychologique et comportemental (perceptions de ce qui est victimisant, minimisation de la situation et recherche d'aide). L'intuition nous dirait qu'il pourrait s'agir en partie de différences dans les attentes envers les rôles des sexes et dans le degré de stigmatisation des hommes lorsqu'ils ne répondent pas aux obligations faites à leur sexe (p. 717). »

Ainsi, les hommes sont portés à croire que la VC est une affaire de femmes, d'où une plus grande stigmatisation et une suppression des expériences masculines (Martin et Panteloudakis, 2019). Arnocky et Vaillancourt (2014) ont constaté que les attitudes sont plus négatives à l'égard des victimes masculines de VC que des victimes féminines. De son côté, Denfeld (1997) explique ceci : [traduction] « La colère des femmes contre leur mari n'est pas envisagée de la même façon que la colère des maris envers leur femme. La colère des hommes contient une menace. La colère des femmes, si elle contient quelque chose, est prise à la blague (p. 39). »

La stigmatisation réduit la probabilité que le survivant dénonce le comportement violent de son partenaire et, souvent, la violence est minimisée et dissimulée en conséquence. Arnocky et Vaillancourt (2014), tout comme Fortin et coll. (2011), ont constaté que les hommes ont moins de chances que les femmes de manifester un comportement de recherche d'aide, et notamment de soutien social.

Non seulement la stigmatisation fait obstacle à la divulgation de la violence et à la recherche d'aide, mais elle a aussi pour effet de façonner la conception de la violence que subissent les victimes masculines. Les hommes sont nombreux à minimiser l'expérience de la VC ou à ignorer qu'un comportement violent ne se limite pas à la violence physique. La combinaison de ces deux facteurs nuit au comportement de recherche d'aide, les hommes ayant l'impression d'avoir moins besoin que les femmes d'obtenir de l'aide lorsqu'ils sont victimes d'actes non physiques comme les actes de harcèlement criminel (O'Campo et coll., 2017).

Malheureusement aussi et en raison même des attentes envers les rôles des sexes pour les victimes masculines de VC, les hommes ne sont pas reconnus comme victimes dans bien des cas. C'est ce que nous dit une étude réalisée par Cismaru, Jensen et Lavack (2010), qui ont analysé 12 campagnes visant à encourager les témoins de violence familiale à intervenir dans les manifestations publiques de VC. Ils ont constaté qu'aucune de ces campagnes ne parlait de victimes masculines de VC pour conclure que cette absence pouvait amener les témoins à moins reconnaître la maltraitance des hommes et à moins sympathiser avec eux comme victimes.

Comme la violence familiale contre les hommes est moins courante, elle est souvent banalisée. Non seulement cette banalisation est de nature à nuire à l'intervention des témoins, mais l'absence de victimes masculines dans les campagnes publiques contre la violence familiale peut aussi avoir pour résultat que les témoins remarquent moins la violence contre les hommes ou l'interprètent comme un geste en situation d'urgence. Dépeindre les hommes comme victimes pourrait également aider les témoins à réagir avec attention et sympathie devant les victimes de la violence familiale en général (Cismaru, Jensen et Lavack, 2010, p. 72).

Langage sexospécifique dans la construction de la victimisation. Le langage de tous les jours servant à parler de la victimisation peut accentuer les inégalités par des préjugés avoués ou inconscients. Ainsi, Liu, Shair-Rosenfield, Vance et Csata (2018) ont constaté que les langues sexospécifiques (comme le français) tendent à féminiser les termes liés à l'état de victime (victime, blessure, etc.) et à masculiniser les termes liés à l'agression (prédateur, assaillant, agresseur), ce qui crée une vision du monde sexospécifique qui prédispose négativement la société à percevoir les femmes comme « victimes » et les hommes comme « agresseurs ». Si l'anglais emploie des pronoms sexoneutres, Gupta (2014) fait remarquer que les mots associés à *victime* comme *impuissante*, *passive*, *dolente* et *faible* sont non seulement porteurs de connotations négatives à l'égard des victimes hommes et femmes, mais tranchent aussi sur les conceptions traditionnelles de la masculinité.

CONCLUSION DE L'ANALYSE DE LA DOCUMENTATION

Les hommes victimes de VC au Canada savent difficilement vers qui se tourner pour obtenir de l'aide. Comme les femmes subissent plus d'actes de VC et plus de préjudices, et sont plus souvent tuées par leur partenaire masculin, les termes plus communément employés pour désigner la VC sont notamment « violence faite aux femmes » et « violence fondée sur le sexe ». Quand les lois, les politiques et les modes de prestation de services s'articulent autour de ces définitions, il n'y a guère de marge de manœuvre pour remédier à la situation des hommes qui survivent à la VC. Les études que nous avons examinées montrent que les survivants masculins de la VC au Canada ont de la difficulté à trouver des services, peuvent ne pas être crus lorsqu'ils demandent de l'aide et peuvent aussi être perçus comme l'agresseur par la police lorsqu'ils font un signalement. La police ne perçoit pas la gravité des actes de la même manière lorsque la victime de VC est un homme, et certains des outils d'évaluation des risques utilisés par la police emploient un langage et une notation sexistes, car ils sont fondés sur l'hypothèse que la victime est une femme. Les difficultés à surmonter pour mesurer adéquatement la fréquence de la VC frappant les hommes ajoutent sans doute aux obstacles auxquels se heurtent les survivants.

Peu d'études ont été menées à l'aide d'échantillons canadiens, et les stratégies existantes de recrutement peuvent influencer sur leurs résultats. Ainsi, Ouellet et coll. (2017) font observer que, si les chercheurs recrutent avant tout dans les refuges et les programmes communautaires, des facteurs démographiques essentiels seront sous-représentés. En outre, si des études montraient un plus grand risque de VC pour les hommes autochtones et homosexuels, peu de recherches étaient consacrées aux autres groupes ethnoculturels, aux autres identités de genre masculines ou de genre non conforme, aux hommes handicapés et aux autres identités croisées.

Les constatations tirées de notre analyse de la documentation ne démontrent pas clairement que les hommes jouissent vraiment des droits que leur confère la *Charte canadienne des droits des victimes* et, aspect le plus important, qu'ils aient droit à la protection. Pour les hommes qui ont été déshumanisés par des relations de violence physique, sexuelle ou psychologique, cette déshumanisation peut perdurer lorsqu'ils demandent de l'aide. Wemmers (2017) fait valoir que les droits des victimes devraient être considérés comme des droits de la personne, universels et accessibles à tous.

Le tableau 1 résume les constatations tirées de l'analyse de la documentation. Nous poursuivons avec un résumé des résultats de la recherche menée auprès d'un échantillon de 45 survivants masculins de la VC au Canada et concluons par des recommandations visant à améliorer la sécurité et les recours des survivants masculins.

Tableau 1. Résumé des constatations de l'analyse de la documentation

Cadre méthodologique de Karmen	Thèmes	Études
Définition du problème	<ul style="list-style-type: none"> • « [T]out comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui sont parties à cette relation » • « [I]nfractions avec violence commises par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, un petit ami ou une petite amie, et d'autres types de partenaires intimes, actuels ou anciens • » La VC concerne les survivants de tous les sexes 	Rapport mondial sur la violence et la santé (2002); Conroy, Burczykca et Savage (2019)
Mesure du problème	<ul style="list-style-type: none"> • La fréquence est supérieure à celle des signalements à la police • Les statistiques du gouvernement pourraient ne pas rendre fidèlement compte du nombre réel de cas 	Dim et Dutton (2019); Oliffe et coll. (2014); Dutton (2012); Moreau (2019)
Réactions du système de justice	<ul style="list-style-type: none"> • Entraves au signalement • Différences dans les réactions de la police • Interactions négatives avec le système de justice canadien • Crainte de perdre l'accès aux enfants • Partialité entachant les outils d'évaluation des risques 	Arnocky et Vaillancourt (2014); Fortin, et coll. (2011); Oliffe et coll. (2014); Gillis et Diamond (2011); Dutton (2012); Brown (2010); St. Pierre et Senn (2010)
Réactions des fournisseurs de services	<ul style="list-style-type: none"> • Suspicion à l'égard des survivants masculins • Possibilités limitées d'accès aux refuges • Manque de services de soutien appropriés • Besoin de reconnaître la violence subie • Outils de traitement mal adaptés aux expériences traumatisantes des hommes • Ressources émergentes 	Dutton (2012); Zamorski et Wiens-Kinkaid (2013); Nicholls et coll. (2013); Martin et Panteloudakis (2019); O'Campo et coll. (2017)
Réactions de la société	<ul style="list-style-type: none"> • Victimes masculines perçues comme faibles • Perception des hommes comme n'étant pas à la hauteur du rôle attendu d'eux • Deux poids deux mesures dans les réactions à la colère des hommes et des femmes • Difficulté des hommes à reconnaître la VC • VC souvent considérée comme l'affaire des femmes 	Arnocky (2014); Oliffe (2014); Denfield (1997); O'Campo (2017); Martin et Panteloudakis (2019)

RECHERCHE AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE SURVIVANTS MASCULINS DE LA VC (N = 45)

Comme l'indique l'analyse de la documentation, les hommes sont victimes eux aussi de VC, mais relativement peu de recherches sont consacrées à la question au Canada. Avec un groupe de 45 survivants masculins de la VC, nous posons ici un certain nombre de questions de recherche : quels types de VC les hommes subissent-ils? À quels obstacles se heurtent-ils lorsqu'ils demandent de l'aide? Quels genres d'interactions ont-ils avec la police? Dans quelle mesure sont-ils satisfaits du système de justice? Les droits que leur confère la *Charte canadienne des droits des victimes* sont-ils respectés? Nous avons demandé aux intéressés de nous préciser ce qui aidait et ce qui n'aidait pas d'après leurs expériences de la violence. Nous avons aussi demandé des commentaires sur le système de justice pénale, les services d'aide aux victimes et le soutien informel prêté par les proches et les amis. Dans cette partie de notre exposé, nous résumerons ce que nous avons constaté au sujet de l'incidence de la VC sur les hommes.

Caractéristiques des participants. Notre étude a recueilli les réponses à une enquête menée auprès de 45 survivants masculins et de 110 survivantes de la VC; deux des premiers et 12 des secondes ont accepté de participer à des entrevues qualitatives approfondies de suivi. Dans notre propos, nous nous attacherons aux caractéristiques des survivants masculins que décrit l'annexe D. Presque tous les hommes de cet échantillon étaient hétérosexuels (98 %) et ont déclaré avoir subi la violence d'une partenaire féminine (98 %). Un participant était bisexuel et a évoqué la violence d'un partenaire masculin. Pour la plupart, les hommes étaient de race blanche (89 %), mais certains ont déclaré une origine ethnique ou culturelle multiple. L'Ontario était la province d'un peu plus de la moitié des répondants (55 %, n=25), suivie par la Colombie-Britannique (25 %, n=11) et l'Alberta (11 %, n=5). Nous avons reçu des réponses de sept provinces au total. Tous les répondants avaient plus de 20 ans et la plupart vivaient à plein temps (78 %) ou à temps partiel (11 %) avec leur partenaire au moment où les actes de violence se sont produits. S'il s'agissait d'un échantillon de commodité non représentatif des survivants masculins au pays, les hommes qui en faisaient partie nous ont éclairés sur leurs expériences de recherche d'aide et d'interaction avec le système de justice.

Quels types de violence les hommes ont-ils subis?

Comme le montre le tableau 2, la majorité des hommes étudiés ont subi de la violence psychologique (86 %) ou physique (84 %). Plus de la moitié ont été victimes d'exploitation financière (59 %) et de menaces de violence pour eux-mêmes, leurs enfants ou leurs animaux de compagnie (55 %). Les hommes étaient exposés à d'autres formes de violence comme le harcèlement (41 %), les dommages aux biens (34 %), la violence sexuelle (23 %) ou le harcèlement criminel (14 %). Par rapport aux femmes étudiées ayant subi des actes de VC (n = 110), les hommes présentaient des taux semblables de violence physique (84 % contre 83 %), la moitié moins de violence sexuelle (23 % contre 53 %) et moins de harcèlement criminel (14 % contre 37 %), mais leurs taux de violence sous forme d'exploitation économique étaient supérieurs (59 % contre 46 %).

Tableau 2. Violence conjugale selon le sexe du survivant (N = 155)

Type de violence*	Survivants masculins		Survivantes	
	n = 45	%	n = 110	%
Menaces de violence	25	55	73	66
Violence physique	38	84	91	83
Violence sexuelle	10	23	58	53
Violence psychologique	39	86	89	81
Harcèlement	19	41	54	49
Harcèlement criminel	7	14	41	37
Dommages aux biens	16	34	57	52
Exploitation financière ou économique	26	59	51	46

*Nota : Le total peut ne pas donner 100 % à cause des réponses multiples possibles.

« Les fausses accusations étaient une des choses les plus difficiles. Ça bouleverse votre vie. »

Bruce est un homme de race blanche vers la fin de la cinquantaine qui a été victime d'actes de VC de son épouse. Ce qui était initialement de la violence verbale s'est transformé en violence affective et physique. Cette violence a sévi longtemps. La femme de Bruce l'a bouclé hors de la maison, l'a emprisonné au sous-sol, a détruit ses effets personnels et l'a agressé avec des objets devant leurs enfants. À une occasion, elle l'a frappé avec un tabouret en présence de son fils en demandant : « Pourquoi me frappes-tu? » Le fils de Bruce a répondu : « Il ne frappe pas, c'est toi qui frappes. » Bruce craignait les répercussions du comportement de son épouse sur leurs enfants adolescents.

Il a fait observer que la partie la plus difficile de cette violence était les fausses accusations que sa femme portait contre lui. Sa femme l'a faussement accusé d'avoir tenté de pénétrer dans la chambre de sa fille quand elle était déshabillée et a parlé de maltraitance à son endroit. Il devait ainsi prendre des mesures pour se protéger lui-même.

Bruce a parlé à un ami avocat et fait appel à l'Association canadienne pour la santé mentale. Sur les conseils de cet organisme, il s'est mis à tout documenter. Comme il craignait que son épouse ne l'accuse de l'avoir menacée avec son arme à feu, il a retiré l'arme de la maison, a documenté le retrait et en a avisé la GRC et les préposés au registre des armes. Environ un an après, son épouse a menacé d'appeler la police et de dire qu'il avait brandi son arme contre elle. Cette situation s'est produite au moins quatre fois.

Il a commencé à craindre que les gens ne croient ces fausses accusations parce qu'il ne les avait pas dénoncées plus tôt; il a alors entrepris de parler aux autres de sa relation de couple. Il a laissé des collègues écouter des messages violents dans sa messagerie vocale. À l'occasion, il a parlé avec sa femme au téléphone à haut-parleur. Il s'est senti conforté lorsque d'autres se sont mis à voir comment sa femme se comportait et a lui-même commencé à la voir comme une femme violente, car elle n'était pas du tout la même en public et à la maison.

Il n'est plus dans cette relation, mais continue à aider sa femme financièrement pour éviter d'autres conflits. Il choisit aujourd'hui de se concentrer sur les bonnes influences et de fréquenter des gens qui ont une attitude positive. Avec la violence, il s'est senti isolé et a perdu confiance, mais il attribue à son optimisme le fait d'avoir choisi de passer à autre chose dans sa vie.

Reconnaître la violence. Il est courant d'entendre que des hommes ont eu du mal à reconnaître le comportement violent que leur partenaire adoptait envers eux. À la fin de l'entrevue de Bruce dans l'étude de cas 1, l'intéressé a dit ne pas être sûr d'avoir vécu de la violence, malgré des années de violence physique et psychologique. Plusieurs hommes estimaient avoir mis plus de temps à reconnaître la violence parce qu'ils n'avaient jamais entendu dire que la VC frappait aussi les hommes. Un participant a dit : « Si mes amies venaient me voir et me disaient que leur partenaire masculin leur faisait tout ce que ma première épouse m'a fait, je verrais instantanément qu'elles sont gravement maltraitées. »

Les hommes ont subi des dommages physiques et psychologiques en raison de la VC qu'ils ont vécue. Les atteintes physiques comprennent les fractures osseuses, les lésions aux yeux et les cicatrices laissées par des morsures ou des coups de couteau. Les atteintes mentales comprennent les symptômes, diagnostiqués ou non, de stress post-traumatique, la dépression, les troubles anxieux ou paniques, l'agoraphobie, le dérèglement du sommeil et la consommation de substances illicites. Parmi les autres effets de la VC sur la santé, mentionnons la perte de poids, la douleur chronique, la perte de mémoire, l'impuissance sexuelle et l'exacerbation de symptômes préexistants. Un participant a dit : « Je n'étais pas très gros au départ, mais j'ai perdu près de 20 livres parce que je ne voulais jamais plus manger. » À propos du traumatisme sexuel subi dans sa relation, un autre homme a expliqué : « La violence sexuelle peut mener un homme à l'impuissance sexuelle dans les relations qu'il établit ensuite. C'est là un aspect invisible du fait d'être physiquement « brisé » par un événement qui me sabote encore. »

Fausse accusations. La menace de fausses accusations de la part de partenaires féminines était une forme courante de violence signalée par les survivants masculins de la VC. Comme les auteurs d'actes de VC sont généralement vus comme étant des hommes, nos répondants ont dit que leurs partenaires féminines croyaient pouvoir porter de fausses accusations pour avoir gain de cause dans le système de justice ou devant le tribunal de la famille. Des hommes ont déclaré avoir été menacés de fausses accusations de maltraitance envers leurs enfants ou de violence physique ou sexuelle envers leur partenaire. Les menaces de ce genre constituaient une forme de contrôle coercitif. Un homme a décrit l'habitude prise par sa femme d'appeler la police à répétition : « Ma partenaire était une alcoolique fonctionnelle. Pendant ses périodes de rage, elle faisait appel à la police. Parfois, elle me réveillait au milieu de la nuit et s'en prenait physiquement à moi pendant qu'elle appelait la police. » Les fausses accusations ont non seulement des effets directs sur les survivants, mais aussi des conséquences sur leurs enfants. Un participant a écrit : « Les fausses accusations, les mensonges au système de justice et le non-respect des ententes sont autant d'abus. Un des résultats de cette violence est que mon fils a vécu une vie de dépendance directement à cause de la violence de sa mère et sa vie sera écourtée. » L'étude de cas 1 est fondée sur une de nos entrevues et permet de jeter un regard en profondeur sur l'expérience de la VC chez un homme, y compris les fausses accusations dont il a été victime.

Quelles interactions les hommes ont-ils eues avec le système de justice?

Environ la moitié des participants à l'étude ont eu des contacts avec la police (52 %, n = 24). Ils ont été moins nombreux à s'adresser aussi aux tribunaux pénaux (36 %, n = 17), aux tribunaux de la famille (32 %, n = 14) ou aux tribunaux civils (5 %, n = 2). Trois hommes étaient passés par le processus de libération conditionnelle pour délinquants purgeant des peines fédérales (7 %, n = 3). Près de la moitié (45 %, n = 20) des participants n'avaient eu aucun contact avec la police, la justice pénale ni autre processus judiciaire.

L'enquête comportait des indicateurs de satisfaction à l'égard du système de justice, dont beaucoup correspondaient aux énoncés de la Charte canadienne des droits des victimes (2015), qui garantit certains droits à l'information, à la protection, à la participation et au dédommagement. Le tableau 3 indique le pourcentage de répondants qui se disaient satisfaits ou très satisfaits pour chacun des énoncés relatifs au système de justice. Dans l'ensemble, les survivants masculins de notre étude étaient insatisfaits de ce système : 5 % seulement se disaient satisfaits du résultat et aucun n'était satisfait du processus judiciaire. Un répondant s'est exprimé ainsi : « Rien dans le système de justice pénale n'aidait. On ne me croyait tout simplement pas et on ne m'aidait pas. » Des hommes ont déclaré avoir rarement été informés de leur dossier. Ils n'avaient pas été bien protégés, et la police et le procureur de la Couronne ne respectaient généralement pas leurs points de vue. Dans notre étude plus générale sur les survivants de la criminalité violente (N = 435), les survivants masculins de la VC présentaient des taux de satisfaction inférieurs à ceux de tout autre groupe, dont celui des femmes ayant subi des actes de VC (Roebuck et coll., 2020).

Étude de cas 2

Histoire de Maxime

« J’ai dû ouvrir mon enregistreur téléphonique pour ma propre protection parce que ma femme menaçait de me prendre les enfants. Quelquefois, elle a dit qu’elle me tuerait. »

Maxime est un homme de race blanche au milieu de la vingtaine qui est marié et a deux jeunes enfants. Il a subi des actes de VC de la part de sa femme. Pendant un congé de maternité, l’épouse de Maxime avait une liaison avec un autre homme et disparaissait des jours entiers pour faire la fête, en laissant les enfants à Maxime, dont un bébé de cinq mois. Elle a fini par quitter la maison pour aller vivre avec son nouvel ami, mais a continué à contrôler Maxime et à pirater ses comptes dans les médias sociaux pour surveiller ses relations. Elle est devenue de plus en plus violente jusqu’à trafiquer le moteur de sa voiture ou lui asséner des coups de poing au visage. Toutefois, Maxime a jugé que ses comportements contrôlants, sa manipulation affective et ses menaces posaient un plus gros problème, en expliquant que la douleur causée par cette conduite durait plus longtemps que celle de la violence physique.

Bien qu’ayant elle-même une liaison, la femme de Maxime n’acceptait pas qu’il voie d’autres femmes. Elle s’est mise à l’affronter lui et à affronter les femmes avec qui il était en contact. Un jour où il recevait une amie à la maison, elle a laissé ses deux jeunes enfants dans la voiture et a brisé une fenêtre pour s’introduire dans la maison et s’en prendre à cette femme.

Après cet incident, la police est entrée en scène et Maxime s’est fait dire par l’agent intervenant que les hommes n’avaient pas le dessus dans les affaires de violence familiale. Heureusement, son épouse a avoué ses torts lorsqu’elle a été interrogée par la police. Elle a été accusée de quatre infractions criminelles pour introduction par effraction, vol et voies de fait multiples. La société d’aide à l’enfance (SAE) est intervenue et Maxime a bon espoir que la participation de la police et de la SAE aidera son épouse à s’amender.

Il a reçu un ferme appui de sa famille tout au long de cette expérience. À la fin de l’entrevue, il a dit apprécier le temps qu’il pouvait consacrer à ses passe-temps en ajoutant que ses enfants lui manquaient avec la nouvelle entente de garde partagée. Il continuait à se soucier de leur bien être.

Perceptions de partialité. Bien des hommes qui ont participé à notre étude en sont venus à croire que le système de justice avait un parti pris contre les hommes victimes de VC. C’est le message que les partenaires féminines transmettaient souvent aux hommes comme forme de contrôle coercitif. Le message était aussi renforcé par leurs interactions avec le système de justice. Comme il a été mentionné, certains hommes étaient arrêtés lorsqu’ils demandaient l’aide de la police et d’autres, comme Maxime dans l’étude de cas qui précède, se faisaient directement dire par le policier intervenant que les hommes n’avaient pas le dessus dans les affaires de VC : le fardeau de la preuve pesait plus lourdement sur eux et ils devaient drôlement bien s’organiser pour être pris au sérieux. C’est le message qui était aussi communiqué par les procureurs de la Couronne, les avocats de la défense et les avocats en droit de la famille qui préparaient les pères aux audiences sur la garde des enfants des tribunaux de la famille. Ainsi, certains des hommes de l’échantillon pensaient que les hommes victimes de VC étaient moins protégés juridiquement et que la recherche d’aide présentait pour eux un risque de criminalisation.

Tableau 3. Satisfaction à l'égard du système de justice pénale

Indicateurs de satisfaction	Pourcentage de survivants masculins étant d'accord (n=22)	Pourcentage de survivantes étant d'accord (n=72)
La police m'a tenu au courant de l'affaire.	14	26
Le procureur de la Couronne m'a tenu au courant de l'affaire.	5	19
La police a protégé ma personne, mon identité et ma vie privée.	11	31
La police a respecté mes points de vue.	19	31
Le procureur de la Couronne a respecté mes points de vue.	12	28
J'avais l'impression que la police me croyait.	5	56
J'avais l'impression que le procureur me croyait.	12	51
Dans l'ensemble, je suis satisfait du résultat.	5	19
Dans l'ensemble, je suis satisfait du processus.	0	15

Interactions avec la police. Les hommes ont été nombreux à évoquer des expériences négatives avec le système de justice, et en particulier avec la police. Plusieurs ont dit avoir été arrêtés lorsqu'ils avaient appelé la police pour obtenir de l'aide. Un homme a ainsi décrit le phénomène : « Ils ne croient pas que les femmes soient capables de violence et qu'un homme puisse en être la victime. Lorsque j'ai moi-même appelé la police avec le nez en sang, les policiers m'ont tout simplement arrêté. » De même, d'autres hommes jugeaient ne pas pouvoir s'adresser à la police, parce qu'ils craignaient pour eux-mêmes ou avaient peur de perdre la garde de leurs enfants. Un homme a expliqué : « Chaque fois qu'il y avait de la violence physique, je savais qu'appeler la police n'était pas possible. Je savais que ma partenaire prétendrait que je l'avais frappée, parce qu'elle m'avait dit qu'elle le ferait. » Un autre homme a évoqué le rôle que les politiques d'inculpation obligatoire jouent dans les réactions de la police devant la violence familiale en affirmant que la police peut être « forcée de porter des accusations qu'elle sait fausses ». Par ailleurs, quelques hommes ont déclaré avoir eu une interaction positive avec la police, expliquant que la police avait pris le temps de comprendre ce qui se passait sans faire d'hypothèses. Dans l'étude de cas 2, Maxime a trouvé que la police était secourable et pleine d'empathie.

Où les hommes ont-ils eu accès à des services de soutien?

Le tableau 4 résume l'utilisation des services et des mesures de soutien. Environ la moitié des hommes étudiés ont recherché le soutien des amis (53 %) ou des membres de la famille (47 %), et beaucoup sont entrés en interaction avec une grande diversité de fournisseurs de services, qu'il s'agisse de santé mentale (28 %), de protection de l'enfance (19 %), de counseling en violence familiale (16 %), de services virtuels de soutien (14 %), de programmes d'aide aux employés (12 %) ou de services de santé (7 %). Certains hommes ont aussi cherché du réconfort spirituel (12 %) ou adhéré à un groupe d'entraide (12 %). Enfin, le quart des répondants (26 %) ont dit n'avoir eu aucune interaction avec des services ou des mesures de soutien.

Tableau 4. *Survivants de la VC et interactions avec les services et les mesures de soutien*

Services et mesures de soutien	Hommes		Femmes	
	n = 43	%	n = 108	%
Centres d'aide aux victimes de viol ou d'agression sexuelle	2	5	17	16
Refuges pour victimes de violence familiale	2	5	28	26
Services de counseling en violence familiale	7	16	37	24
Services de protection de l'enfance	8	19	25	23
Services d'aide aux victimes	4	9	44	41
Services de santé	3	7	46	43
Services de santé mentale	12	28	51	47
Services virtuels de soutien	6	14	9	8
Organismes de défense des droits des victimes	2	5	13	12
Programmes d'aide aux victimes et aux témoins	1	2	14	13
Programmes d'aide aux employés	5	12	17	16
Membres de la famille	20	47	63	58
Amis	23	53	73	68
Autorités ou communautés religieuses	5	12	15	14
Programmes de soutien en matière de drogues ou d'alcool	2	5	7	6
Groupes d'entraide ou de soutien par les pairs	5	12	15	14
Aucun service ni mesure de soutien	11	26	11	10

* Nota : Le total peut ne pas donner 100% à cause des réponses multiples possibles.

Rétroaction sur les services et les mesures de soutien. Les hommes ayant trouvé l'aide qu'ils recherchaient ont eu les commentaires les plus favorables sur leurs interactions avec les divers conseillers (familiaux ou autres) et travailleurs sociaux en personne ou par ligne téléphonique de soutien. Un homme a décrit comment son conseiller familial l'avait aidé à mieux comprendre les différents types de violence verbale, psychologique, physique, etc. Un autre homme a parlé d'un travailleur social qui avait établi avec lui une sorte de grande alliance thérapeutique et qui passait gratuitement des heures supplémentaires à le soutenir.

Obstacles à l'accès à l'aide. Beaucoup d'hommes ont évoqué la difficulté de trouver de l'aide. Plusieurs ont expliqué que les ressources destinées aux survivants de la VC allaient généralement aux femmes et aux enfants et qu'un homme ne savait pas au juste où trouver de l'aide. Quelques hommes ont néanmoins cherché à obtenir de l'aide auprès des ressources destinées aux femmes comme les refuges pour victimes de violence familiale et autres centres de soutien. Ils ont été refusés ou considérés comme les agresseurs. Un homme a dit : « Aucun refuge pour victimes de violence familiale ne voulait me prendre avec mes enfants. » Un autre a dit :

Je n'ai pas cherché à me faire aider par les programmes de services aux victimes pour cet incident, parce que j'avais déjà l'expérience d'avoir été considéré comme l'agresseur et non la victime de la violence sexuelle d'une femme. Vous vous sentez encore plus mal quand les gens vous regardent comme un criminel.

Certains hommes qui ont pu avoir accès à des services ont déclaré que les travailleurs ne les croyaient pas et n'étaient pas suffisamment informés des répercussions de la VC sur les survivants masculins. Un homme a dit : « J'ai dû obtenir du counseling de la part d'un refuge pour femmes qui n'avait aucune expérience de ce que pouvait être la situation d'un point de vue masculin. » Comme pour les interactions avec le système de justice, les hommes qui n'étaient pas crus par les fournisseurs de services redoutaient fréquemment que leurs tentatives d'obtenir de l'aide n'entraînent leur criminalisation ou ne leur fassent perdre la garde de leurs enfants.

Conclusion : Masculinité et victimisation

L'expérience que font les hommes du système de justice et des fournisseurs de services s'inscrit dans le contexte plus général du rôle des hommes dans la société. Les hommes ressentent la pression des attentes à leur endroit : ils doivent être forts, être des chefs à la maison, résoudre les problèmes et ne jamais paraître faibles. Ils ont évoqué la difficulté de divulguer les actes de VC à leurs pairs, et ont été taquinés ou ont eu droit à des réponses désinvoltes comme « ça n'arrive pas aux hommes » ou « un homme, ça fait face ». Souvent, ceux qui avaient reçu du réconfort de leurs pairs convenaient qu'ils avaient eu de la chance d'avoir été crus.

Pour bien faire voir les obstacles qu'ils avaient rencontrés, certains hommes de notre étude comparaient leur expérience à la violence faite aux femmes. Un homme a dit :

Si vous considérez à quel point il est difficile aux femmes de se manifester alors qu'elles ont pour elles d'énormes campagnes de sensibilisation, des tonnes de sympathie, la protection de la police, toutes sortes de lignes d'assistance, des programmes et des refuges, demandez-vous comment ce peut être difficile pour les hommes privés de sympathie, de soutien ou de refuges.

En tant que chercheurs, nous reconnaissons que les femmes se heurtent à des obstacles et qu'elles sont trop nombreuses à ne pas recevoir l'aide dont elles ont besoin. Par ailleurs, il est évident que beaucoup d'hommes de notre étude n'ont pas eu accès au genre de soutien qui s'offre aux femmes victimes de violence. Pour certains hommes, les risques entourant la recherche d'aide et l'absence de ressources étaient des raisons pour rester dans leur relation. Le tableau 5 résume les constatations de l'étude structurée suivant la méthode de Karmen (Karmen, 2016).

Cette étude aide à comprendre l'expérience que font les hommes de la VC au Canada. L'échantillon ne tenait pas compte des expériences des hommes autochtones, gais ni transgenres, mais présente un constat par rapport à un groupe de comparaison formé de survivantes. Nous concluons qu'il y a encore fort à faire pour s'assurer que les survivants masculins de la VC jouissent des droits que leur confère la *Charte canadienne des droits des victimes*.

Tableau 5. Résumé des constatations de l'étude

Méthodologie de Karmen	Thèmes
Définition et description du problème	<ul style="list-style-type: none"> • Violence physique, sexuelle, psychologique ou financière • Contrôle coercitif • Fausses accusations • Difficulté de reconnaître la violence
Mesure du problème	<ul style="list-style-type: none"> • Les obstacles à la dénonciation de la violence mènent à une sous-déclaration • Les statistiques ne rendent pas bien compte de l'étendue du problème
Réactions du système de justice	<ul style="list-style-type: none"> • La police traite les gens avec suspicion • Certains hommes sont traités comme l'agresseur ou arrêtés • La communication sur le déroulement de l'affaire est restreinte • Aucun homme ne s'est dit satisfait du processus judiciaire • Les réactions du système de justice à la VC semblent entachées de préjugés contre les hommes
Réactions des fournisseurs de services	<ul style="list-style-type: none"> • Il est difficile de trouver des fournisseurs de services pour les survivants masculins de la VC • Ils sont traités avec suspicion par les fournisseurs de services • La plupart des services sont destinés aux femmes et aux enfants • La compréhension des expériences traumatisantes des hommes est restreinte • Le counseling individuel a révélé son utilité • Les hommes craignaient de perdre la garde de leurs enfants
Réactions de la société	<ul style="list-style-type: none"> • Les hommes sont traités avec suspicion par les pairs et les membres de la famille • « Ça n'arrive pas aux hommes » ou « Un homme, ça fait face » • Des pressions poussent les hommes à être forts et bien organisés, et à être des chefs de famille

RECOMMANDATIONS

Les présentes recommandations ont été formulées après examen de la documentation et des constatations tirées de notre échantillon de 45 survivants masculins. Nous avons reçu les commentaires de six professionnels, soit d'un psychiatre, d'un travailleur social, d'un universitaire, d'un juriste, d'une infirmière praticienne et d'un directeur administratif. La VC a des conséquences disproportionnées sur les femmes, mais notre étude a montré que les hommes peuvent être victimes de leurs partenaires intimes et que les recherches et les services disponibles accusent des lacunes. Dans nos recommandations, nous ne cherchons pas à enlever des ressources aux survivantes, mais plutôt à garantir que chaque survivant de tout sexe aura accès aux droits et aux services.

1. Recommandations en matière de sensibilisation, d'éducation et de prévention

Le mouvement de lutte contre la violence faite aux femmes a accompli de grands progrès en faisant mieux connaître les effets de la VC sur les femmes. Une abondance de services, de ressources éducatives et de campagnes de prévention ont vu le jour à des fins de sensibilisation et d'intervention. Il reste beaucoup à faire, mais les hommes qui ont subi de la VC ont dit ne pas savoir reconnaître les signes d'une relation violente et ignorer où trouver de l'aide, et ne pas être crus par les professionnels ou les personnes présentes dans leur vie lorsqu'ils faisaient part de leurs expériences. Ces problèmes dénotent un manque de sensibilisation auquel l'éducation du public et la prévention pourraient remédier.

- Élargir le cadre des activités de sensibilisation, d'éducation et de prévention en s'employant à mettre fin à la VC pour les victimes et les agresseurs, quel qu'en soit le sexe.
- Lancer des campagnes spécialisées pour continuer à lutter contre la violence faite aux femmes, et de nouvelles campagnes permettant de faire avancer la compréhension populaire de la violence subie par les hommes dans leurs relations hétérosexuelles, homosexuelles ou de genre non conforme.
- Offrir des programmes fondés sur des données probantes portant sur les fréquentations sûres et les relations saines dès le jeune âge et tout au long des programmes scolaires en matière de santé dans les établissements primaires, secondaires et postsecondaires, le but étant notamment de permettre aux élèves d'acquérir des aptitudes à communiquer sainement et positivement, d'apprendre à reconnaître les signes d'une relation malsaine et de savoir où aller pour obtenir de l'aide au besoin.
- Évaluer la mise en œuvre de programmes de prévention fondés sur des données probantes pour mesurer la réduction de la violence et les économies de coûts.

2. Recommandations pour le système de justice

Les hommes qui ont subi de la VC ont parlé d'un accès difficile à la justice. Ils ont évoqué des situations où, après de graves incidents de violence armée commis par une partenaire ou un compagnon du même sexe, ils étaient mis en arrestation lorsqu'ils demandaient l'aide de la police (Dutton, 2012). La VC est un phénomène complexe, et il peut être ardu de départager les torts lorsqu'une partie ment. Nous savons que les hommes violents mentent à la police sur leur comportement et nous convenons aussi que des femmes victimes de violence ont été injustement arrêtées ou poursuivies pour des actes de légitime défense (Johnson et Connors, 2017, p. 5). Par ailleurs, la documentation et l'échantillon de recherche que nous présentons ici ont montré que les hommes qui subissent de la VC ont moins de chances d'être crus par la police.

- Continuer à concevoir et à jauger des outils d'évaluation des risques et de détermination de la létalité afin de mieux protéger les femmes victimes de violence, tout en étant plus sensible aux expériences des survivants masculins dans des relations hétérosexuelles, homosexuelles ou de genre non conforme.
- Intégrer aux évaluations de risques des indicateurs de contrôle coercitif prenant par exemple la forme de fausses accusations de manière à brosser un tableau plus complet des comportements violents.
- Réviser le Code criminel du Canada en y intégrant le contrôle coercitif pour faire ressortir le concept plus contemporain selon lequel la VC ne se limite pas aux actes de violence physique ou sexuelle.
- Si des centres policiers réservés aux femmes devaient voir le jour dans l'avenir en réaction à la violence qu'elles subissent, veiller à ce que les communications soient claires sur les possibilités

de signalement pour les survivants masculins, transgenres et de genre non conforme.

- Remanier le cursus des collèges de police sur la VC en en donnant des exemples pour tous les sexes et à la fois pour les victimes et les agresseurs. Prévoir de la formation sur la violence réciproque ou bidirectionnelle.
- Demander de la rétroaction aux hommes qui ont signalé des actes de VC pour améliorer les interventions.
- Donner aux survivants le choix du sexe du policier qui fera enquête.
- Prévoir de l'aide juridique et de l'assistance aux victimes pour les survivants devant les tribunaux de la famille de manière à débrouiller l'écheveau des interactions avec les partenaires et à assurer le bien-être des enfants

3. Recommandations pour les services aux victimes

Notre principale recommandation est d'accroître fortement le financement et l'accès aux services en vue de lutter contre la violence faite aux femmes. La demande de services destinés aux femmes victimes de VC est élevée, et nombre de femmes qui fuient des relations violentes se voient refuser chaque année un accès peut-être vital à des refuges pour victimes de violence familiale qui ont atteint leur capacité limite (Moreau, 2019). En outre, certains hommes ont déclaré ne pas avoir accès aux refuges spécialisés dans les interventions contre la VC (comme les refuges pour femmes violentées) ou être refoulés dans les refuges qui accueillent les hommes parce que ces établissements sont bondés (Moreau, 2019).

- Veiller à ce que les victimes de la VC, peu importe leur sexe, aient accès à des refuges d'importance vitale et à ce que les refuges pour sans abris ne soient pas considérés comme un choix acceptable en réaction à la violence.
- Continuer à faire participer les hommes et les garçons aux efforts déployés pour mettre fin à la violence contre les femmes, s'attaquer aux conceptions pernicieuses de la masculinité ancrées dans le patriarcat et mobiliser davantage tous les sexes pour que cesse la VC.
- Ne pas s'attendre à ce que les organismes au service des femmes servent les survivants masculins. De cette façon, les femmes auront accès à des espaces sécuritaires, adaptés aux traumatismes et centrés sur elles qui leur permettront de guérir.
- Les organismes ayant pour mandat de servir le grand public devraient scruter leurs services et évaluer quelles mesures et stratégies de sensibilisation ils adoptent pour offrir des services inclusifs par rapport au genre.
- Les organismes au service du grand public ou servant plus particulièrement les hommes devraient consulter la documentation sur les pratiques exemplaires et les cadres d'agrément des fournisseurs de services aux hommes pour trouver des façons d'aménager, aux fins de guérison, des espaces plus sécuritaires, adaptés aux traumatismes et inclusifs par rapport au genre ou destinés au sexe masculin.
- Consulter les survivants masculins au moment d'élaborer des programmes et des stratégies de sensibilisation pour être sûr que les services répondent à leurs besoins.
- Les programmes où on travaille avec les hommes violents devraient tenir compte des traumatismes et des inégalités de pouvoir entre les sexes, traiter les expériences de violence, d'adversité et de négligence vécues dans l'enfance et recevoir l'éclairage des théories féministes, allosexuelles et masculinistes de manière à appuyer et à célébrer une saine masculinité.

4. Recommandations pour l'élaboration de politiques

La politique publique façonne le financement, la disponibilité et la prestation des services et aide à encadrer la compréhension des enjeux sociaux. Les politiques gouvernementales en matière de VC sont généralement conçues sous l'angle de la violence faite aux femmes ou fondée sur le sexe, et excluent bien souvent la possibilité que les partenaires masculins, gais, transgenres ou de genre non conforme subissent de la violence. Cette situation a pour effet d'accentuer les lacunes de la recherche, du financement et de la prestation de services. Comme les gouvernements ont l'obligation de servir tous les citoyens, la politique publique doit songer à s'élargir dans ce domaine.

- Les gouvernements devraient continuer à concevoir des politiques visant expressément à prendre en charge, à prévenir et à faire cesser la violence faite aux femmes.
- Les approches de la VC par l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) doivent prendre en considération les répercussions de la violence sur tous les genres en mettant au point des interventions stratégiques pouvant répondre aux besoins de chacun.
- Comme l'accès à des logements sûrs et abordables est essentiel à la sécurité de la personne, tous les ordres de gouvernement au Canada doivent faire preuve de leadership pour combattre la crise du logement actuelle en prévoyant un accès approprié aux refuges d'urgence, des programmes de relogement rapide, des subventions locatives et des délais d'attente réduits pour ce qui est des logements sociaux.
- La Charte canadienne des droits des victimes institue un droit à la protection. Ce droit pourrait inclure l'accès au logement. Il faut étudier de meilleures réponses aux besoins en logement des survivants de sorte que les survivants et leurs enfants perdent moins souvent leur accès à un logement sûr lorsqu'ils sont victimes de violence.
- Les décideurs doivent consulter les survivants masculins pour mieux comprendre leurs besoins. Les survivants masculins ont dit ne pas être crus, être traités comme s'ils étaient l'agresseur ou ne pas être pris au sérieux à titre de défenseurs des droits des hommes. Les besoins des survivants masculins méritent que des politiques soient soigneusement conçues en vue d'offrir de meilleurs services aux hommes sans pour autant compromettre les progrès accomplis par le mouvement de lutte contre la violence faite aux femmes.

5. Recommandations en matière de recherche

Les recherches sur les survivants masculins de la VC sont limitées au Canada. Les statistiques gouvernementales sur la victimisation et les données déclarées par la police montrent invariablement que les hommes sont victimes de VC, mais comme les taux de violence faite aux femmes sont supérieurs, l'analyse des répercussions de la VC sur les hommes est restreinte. La plupart des universités au pays ont des chercheurs qui étudient la violence faite aux femmes, mais notre analyse de la documentation canadienne sur les survivants masculins de la VC a donné très peu de résultats. Comme la recherche influe sur l'efficacité des politiques, des interventions et des budgets, nous recommandons qu'on s'emploie davantage à élaborer une recherche de qualité dans ce domaine. Voici plus précisément ce que nous proposons :

- Examiner, dans de futures recherches, les cadres théoriques dominants des études consacrées à la violence faite aux femmes pour mieux comprendre comment ils s'appliquent aux hommes hétérosexuels, gais, transgenres et de genre non conforme qui survivent à la VC. Comment comprenons-nous, par exemple, l'exercice du pouvoir et du contrôle dans ces relations? À quels obstacles les hommes se heurtent-ils lorsqu'ils cherchent à fuir une relation violente? Pourquoi les agresseurs persistent-ils dans leur comportement violent? Comment des facteurs intersectionnels comme la race, la situation socioéconomique et l'incapacité influent-ils sur les survivants masculins ou de genre non conforme?
- Les chercheurs doivent en outre mieux comprendre l'incidence de la VC perpétrée par des partenaires du même sexe ou par des femmes sur les enfants des survivants masculins, et notamment la nature des traumatismes et des comportements de recherche d'aide, la stigmatisation et la honte éprouvées à titre secondaire, les expériences des services de protection de l'enfance ou des tribunaux de la famille et les effets à long terme sur les relations futures.
- Les rapports du gouvernement sur la VC devraient continuer à mettre en relief le nombre disproportionné de femmes victimes de violence, tout en contribuant à approfondir notre compréhension des expériences que vivent les hommes.
- La recherche sur les survivants masculins de la VC ne tient pas toujours compte de la dynamique de la violence réciproque ou bidirectionnelle, ni de la situation réelle des femmes violentes qui sont peut-être des survivantes en légitime défense. Les études sur la VC doivent mieux rendre compte de cette dynamique et poser des questions sur la violence bidirectionnelle et la légitime défense.
- Examiner, dans de futures recherches, les données recueillies dans d'autres pays ou administrations pour mieux contextualiser les expériences des survivants masculins au Canada.

BIBLIOGRAPHIE

- Ansara, D. & Hindin, M. (2010). Exploring gender differences in the patterns of intimate partner violence in Canada: a latent class approach. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 64(10), 849-854. <https://doi.org/10.1136/jech.2009.095208>
- Ansara, D. & Hindin, M. (2011). Psychosocial consequences of intimate partner violence for women and men in Canada. *Journal of Interpersonal Violence*, 26(8), 1628-1645. <https://doi:10.1177/0886260510370600>
- Arnocky, S., & Vaillancourt, T. (2014). Sex differences in response to victimization by an intimate partner: More stigmatization and less help-seeking among males. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 23(7), 705-724. <https://doi:10.1080/10926771.2014.933465>
- Barrett, B.J., Peirone, A., & Cheung, C.H. (2020). Help seeking experiences of survivors of intimate partner violence in Canada: The role of gender, violence severity, and social belonging. *Journal of Family Violence*, 35, 15-18. <https://doi:10.1007/s10896-019-00086-8>
- Boyce, J. (2016). *Victimization of Aboriginal people in Canada, 2014*. Canadian Centre for Justice Statistics. Catalogue no. 85-002-X ISSN 1209-6393.
- Brend, D. M., Krane, J., & Saunders, S. (2019). Exposure to trauma in intimate partner violence human service work: A scoping review. *Traumatology*. Advance online publication. <https://doi:10.1037/trm0000199>
- Brownridge, D. A. (2010). Intimate partner violence against Aboriginal men in Canada. *Australian & New Zealand Journal of Criminology* (Australian Academic Press), 43(2), 223-237. <https://doi.org/10.1375/acri.43.2.223>
- Burczycka, M., & Conroy, S. (2017). *Family violence in Canada: A statistical profile, 2015*. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 85-002-X. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2017001/article/14698-eng.pdf?st=qkZBf3zq>
- Burczycka, M., & Conroy, S. (2018). *Family violence in Canada: A statistical profile, 2016*. Canadian Centre for Justice Statistics, 85-002-X. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54893-eng.pdf>
- Burczycka, M., Conroy, S., & Savage, L. (2018). *Family violence in Canada: A statistical profile, 2017*. Canadian Centre for Justice Statistics, 85-002-X. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2018001/article/54978-eng.pdf?st=D16JoOX->
- Chan, K.L. (2012). Gender symmetry in the self-reporting of intimate partner violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(2), 263-286. <https://doi:10.1177/0886260511416463>
- Chen, M., & Chan, K. L. (2019). Characteristics of intimate partner violence in China: Gender symmetry, mutuality, and associated factors. *Journal of Interpersonal Violence*. Advance online publication. <https://doi.org/10.1177/0886260518822340>
- Cismaru, M., Jensen, G., & Lavack, A. M. (2010). If the noise coming from next door were loud music, you'd do something about it. *Journal of Advertising*, 39(4), 69-82. <https://doi:10.2753/JOA0091-3367390405>
- Cook, P. (2009). *Abused men: The hidden side of domestic violence* (2nd edition). Westport, Connecticut: Praeger.
- Conroy, S., Burczycka, M., & Savage, L. (2019). *Family violence in Canada: A statistical profile, 2018*. Canadian Centre for Justice Statistics, 85-002-X. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00018-eng.pdf>
- Dawson, M., & Hotton, T. (2014). Police charging practices for incidents of intimate partner violence in Canada. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 51(5), 655-683. doi:<http://dx.doi.org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1177/0022427814523787>
- Denfeld, Rene. (1997). *Kill the body, the head will fall: A closer look at women, violence, and aggression*. New York: Warner Books.
- Department of Justice Canada (2017). *JustFacts: Child custody and access*. Retrieved from <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/jf-pf/2017/docs/nov02.pdf>
- Dutton, D. G. (2012). The case against the role of gender in intimate partner violence. *Aggression & Violent Behavior*, 17(1), 99-104. <https://doi:10.1016/j.avb.2011.09.002>
- Ferrara, N. (2018). *In pursuit of impact: Trauma-and resilience-informed policy development*. Lanham, Maryland: Lexington Books.
- Fortin, I., Guay, S., Lavoie, V., Boisvert, J.-M., & Beaudry, M. (2012). Intimate partner violence and psychological distress among young couples: Analysis of the moderating effect of social support. *Journal of Family Violence*, 27(1), 63-73. <https://doi:10.1007/s10896-011-9402-4>
- Gillis, J.R., & Diamond, S. (2011). Same-sex partner abuse: challenges to the existing paradigms of intimate partner violence theory. In R. Alaggia & C. Vine (Eds.), *Cruel but not unusual: Violence in Canadian families* (2nd ed., pp. 127-144). Waterloo, Canada: Wilfrid Laurier University Press.
- Girard, M., & Laflamme, S. (2018). Le meurtre du partenaire intime chez les femmes au Canada selon qu'elles sont Autochtones ou non-Autochtones. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 13(2), 217-263. <https://doi:10.7202/1051116ar>
- Gupta, R. (2014, June 16). 'Victim' vs 'survivor': Feminism and language. openDemocracy. <https://www.opendemocracy.net/en/5050/victim-vs-survivor-feminism-and-language/>
- Hamberger, L.K., Larsen, S. & Campbell, J. Methodological Contributions to the Gender Symmetry Debate and its Resolution. *J Fam Viol* 31, 989-993 (2016). <https://doi.org/10.1007/s10896-016-9873-4>
- Hilton, N. Z., Popham, S., Lang, C., & Harris, G. T. (2014). Preliminary validation of the ODARA for female intimate partner violence offenders. *Partner Abuse*, 5(2), 189-203. <https://doi:10.1891/1946-6560.5.2.189>
- Huntley, A. L., Potter, L., Williamson, E., Malpass, A., Szilassy, E., & Feder, G. (2019). Help-seeking by male victims of domestic violence and abuse (DVA): a systematic review and qualitative evidence synthesis. *BMJ open*, 9(6), e021960. <https://doi:10.1136/bmjopen-2018-021960>

- Huot, M. (2019). La médiation familiale en présence de violence conjugale : quels sont les moyens mis en place pour assurer la sécurité des personnes? *Nouvelles pratiques sociales*, 30(2), 268-288. <https://doi.org/10.7202/1066113ar>
- Johnson, H. & Connors, D.E. (2017). *The benefits and impacts of mandatory charging in Ontario: Perceptions of abused women, service providers and police*. Ottawa, CA: University of Ottawa.
- Karmen, A. (2016). *Crime victims: An introduction to victimology*. 9th ed. Boston: Cengage Learning.
- Lavoie, K., & Thibault, S. (2017). Briser le silence entourant la violence entre partenaires gays. *Nouvelles pratiques sociales*, 28(1), 141-159. <https://doi:10.7202/1039178ar>
- Liu, A., Shair-Rosenfield, S., Vance, L., & Csata, Z. (2018). Linguistic origins of gender equality and women's rights. *Gender & Society*, 32(1), 82-108. <https://doi:10.1177/0891243217741428>
- Lysova, A., Dim, E., & Dutton, D. (2019). Prevalence and consequence of intimate partner violence in Canada as measured by the national victimization survey. *Partner Abuse*, 10(2), 199-221. <https://doi:10.1891/1946-6560.10.2.199>
- Mahony, T.H. (2010). *Police-reported dating violence in Canada, 2008*. Statistics Canada. Catalogue no. 85-002-X
- Martin, L., & Panteloudakis, I. (2019). *Toolkit for work with male victims of domestic abuse*. Respect UK. Retrieved from <https://www.respect.uk.net/resources/19-respect-toolkit-for-work-with-male-victims-of-domestic-abuse>
- Mason, R., & O'Rinn, S. E. (2014). Co-occurring intimate partner violence, mental health, and substance use problems: a scoping review. *Global Health Action*, 7(1), 24815. <https://doi:10.3402/gha.v7.24815>
- Mental Health Centre Penetanguishene. (2005). *ODARA general scoring criteria 2005 rev.* Retrieved from <http://grcounseling.com/wp-content/uploads/2016/08/domestic-violence-risk-assessment.pdf>
- Moreau, G. (2019). *Canadian residential facilities for victims of abuse, 2017/2018*. The Canadian Centre for Justice Statistics. Catalogue no. 85-002-X ISSN 1209-6393.
- Miles, M. B., Huberman, A.M., & Saldana, J. (2014). *Qualitative data analysis: A methods sourcebook*, 3rd ed. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Millar, P., & Brown, G. (2010). Explaining gender differences in police arresting and charging behavior in cases of spousal violence. *Partner Abuse*, 1(3), 314-331. <https://doi:10.1891/1946-6560.1.3.314>
- Nicholls, T. L., Pritchard, M. M., Reeves, K. A., & Hilterman, E. (2013). Risk assessment in intimate partner violence: A systematic review of contemporary approaches. *Partner Abuse*, 4(1), 76-168. <https://doi:10.1891/1946-6560.4.1.76>
- Nixon, K., & Tutty, L. (2010). "Where have all the women gone?": Woman abuse and Canadian social policy. *Canadian Review of Social Policy*, 63/64, 63-82.
- Oliffe, J. L., Han, C., Maria, E. S., Lohan, M., Howard, T., Stewart, D. E., & MacMillan, H. (2014). Gay men and intimate partner violence: a gender analysis. *Sociology of Health & Illness*, 36(4), 564-579. <https://doi:10.1111/1467-9566.12099>
- Ouellet, F., Blondin, O., Leclerc, C., & Boivin, R. (2017). Prédiction de la revictimisation et de la récidive en violence conjugale. *Criminologie*, 50(1), 311-337. <https://doi:10.7202/1039806ar>
- O'Campo, P., Zhang, Y. J., Omand, M., Velonis, A., Yonas, M., Minh, A., Cyriac, A., Ahmad, F., & Smylie, J. (2016). Conceptualization of intimate partner violence: Exploring gender differences using concept mapping. *Journal of Family Violence*, 32(3), 367-382. <https://doi:10.1007/s10896-016-9830-2>
- Pollack, S., Battaglia, M., & Allspach, A. (2005). *Women charged with domestic violence in Toronto: The unintended consequences of mandatory charge policies*. Toronto, CA: Ontario Association of Interval and Transition Houses. Retrieved from: <http://www.oaith.ca/assets/files/Publications/womenchargedfinal.pdf>
- Peters, M. D., Godfrey, C. M., Khalil, H., McInerney, P., Parker, D., & Soares, C. B. (2015). Guidance for conducting systematic scoping reviews. *International Journal of Evidence-Based Healthcare*, 13(3), 141-146. <https://doi:10.1097/XEB.0000000000000050>
- Roebuck, B., Johnson, H., Eisenfeld, D., Roebuck, M., & Barkley, J. (2020). *Resilience and survivors of violent crime*. Ottawa, ON: Algonquin College.
- Shanks, É., Boucher, S., & Fernet, M. (2013). Les domaines de schémas, la communication et l'utilisation de comportements violents chez les jeunes couples. *Revue de psychoéducation*, 42(2). <https://doi:10.7202/1061594ar>
- Simpson, L. (2018). *Violent victimization of lesbians, gays and bisexuals in Canada, 2014*. Canadian Centre for Justice Statistics. Catalogue no. 85-002-X ISSN 1209-6393.
- Sinha, M. (2012). *Family violence in Canada: A statistical profile, 2010*. Canadian Centre for Justice Statistics, 85-002-X. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2012001/article/11643-eng.pdf?st=N3vj7cRH>
- Sinha, M. (2013). *Family violence in Canada: A statistical profile, 2011*. Canadian Centre for Justice Statistics, 85-002-X. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2013001/article/11805-eng.pdf?st=vA1AvucC>
- Statistics Canada (2020). *Canadian Perspectives Survey Series 1: Impacts of COVID-19*. The Daily. Retrieved from: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200408/dq200408c-eng.pdf>
- Statistics Canada (2015). *Family violence in Canada: A statistical profile, 2013*. Canadian Centre for Justice Statistics, 85-002-X. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2014001/article/14114-eng.htm>
- Statistics Canada (2016). *Family violence in Canada: A statistical profile, 2014*. Canadian Centre for Justice Statistics, 85-002-X. Retrieved from <https://>

- St Pierre, M., & Senn, C. Y. (2010). External barriers to help-seeking encountered by Canadian gay and lesbian victims of intimate partner abuse: An application of the barriers model. *Violence Victims*, 25(4), 536-552. <https://doi:10.1891/0886-6708.25.4.536>
- Stewart, D., MacMillian, H., & Wathen, N. (2013). Intimate partner violence. *Canadian Journal of Psychiatry*, 58(6), E1-E15. <https://doi.org/10.1177/0706743713058006001>
- Stewart, L. A., Gabora, N., Allegri, N., & Slavin-Stewart, M. C. (2014). Profile of female perpetrators of intimate partner violence in an offender population: Implications for treatment. *Partner Abuse*, 5(2), 168-188. <https://doi:10.1891/1946-6560.5.2.168>
- Truth and Reconciliation Commission of Canada. (2015). *Truth and reconciliation commission of Canada: Calls to action*. Truth and Reconciliation Commission of Canada. http://nctr.ca/assets/reports/Calls_to_Action_English2.pdf
- Wemmers, J. (2017). *Victimology: A Canadian Perspective*. Toronto, Canada: University of Toronto Press.
- Woodin, E. M., Caldeira, V., Sotskova, A., Galaugher, T., & Lu, M. (2014). Harmful alcohol use as a predictor of intimate partner violence during the transition to parenthood: Interdependent and interactive effects. *Addictive Behaviors*, 39(12), 1890-1897. <https://doi:10.1016/j.addbeh.2014.07.033>
- Zamorski, M., & Wiens-Kinkaid, M. (2013). Cross-sectional prevalence survey of intimate partner violence perpetration and victimization in Canadian military personnel. *BMC Public Health*, 13 (1019). <https://doi.org/10.1186/1471-2458-13-1019>

ANNEXES

Annexe A : Ressources et outils

Nom	Source	Hyperlien	Description
The Respect Male Victims' Standard (2019)	Respect, Royaume-Uni	http://respect.uk.net/wp-content/uploads/2019/08/Respect-Male-Victims-Standard-2019.pdf	Cadre d'agrément de l'organisme Respect qui procure un guide complet aux travailleurs de première ligne auprès des survivants masculins.
Toolkit for Work with Male Victims of Domestic Abuse (2019)	Respect, Royaume-Uni	https://setdab.org/wp-content/uploads/2019/06/Respect-Toolkit-for-Work-with-Male-Victims-of-Domestic-Abuse-2019.pdf	Trousse d'outils qui aide les travailleurs de première ligne dans leur travail auprès des hommes victimes de violence familiale dans les relations tant hétérosexuelles qu'homosexuelles.
Serving Male-Identified Survivors of Intimate Partner Violence, (TAG) Technical Assistance Guide (2017)	National Resource Centre on Domestic Violence (États-Unis)	https://vawnet.org/sites/default/files/assets/files/2017-07/NRCDV_TAG-ServingMaleSurvivors-July2017.pdf	Ressource offrant des lignes directrices d'intervention auprès des victimes masculines reconnues de la VC pour créer des services inclusifs à l'ensemble des victimes et des survivants.
Identifying and Responding to Male Intimate Partner Violence (IPV) in the Health Care Setting—Pilot Guidelines (2007)	Family Violence Prevention Fund (États-Unis)	https://www.leapsf.org/pdf/one-page-screen-men.doc	Outil d'évaluation permettant de reconnaître et de combattre la VC pour les hommes tant victimes qu'agresseurs (présélection, évaluation, intervention, documentation et déclaration).
Men Abused by Women in Intimate Relationships (2006)	Gouvernement de l'Alberta	http://www.humanservices.alberta.ca/documents/PFVB1100-men-abused-by-women-booklet.pdf	Livret de renseignements décrivant la nature et les signes de la violence, les services possibles d'aide aux hommes et les ressources disponibles.
Ressources vidéo en ligne			
Abused By My Girlfriend: The Teenage Romance That Descended Into Terrible Violence (2019)	British Broadcasting Corporation (BBC Three)	https://youtu.be/3dr9y41J38	Étude de cas portant sur un homme (Alex) subissant la violence de sa partenaire intime (Jordan). Au Royaume-Uni, cette affaire s'est soldée par la première condamnation d'une femme pour comportement contrôlant ou coercitif.
"20 Stories": Dre Liz Bates, de l'Université du Cumbria (2017)	The Mankind Initiative (Royaume-Uni)	https://youtu.be/ZSyT3UVOD9I	Extraits du récit de 20 hommes ayant survécu à la VC qui décrivent leurs expériences.
Inside a refuge supporting a male victim of domestic abuse (2020)	The Mankind Initiative (Royaume-Uni)	https://youtu.be/ou8MbXO7wy0	Extraits du récit de survivants masculins et du personnel de soutien dans un refuge au Royaume-Uni. Analyse portant sur l'expérience de ces hommes, le besoin de leur apporter de l'aide et les préoccupations en matière de financement.
#ViolencelsViolence: Domestic abuse advert Mankind (2017)	The Mankind Initiative (Royaume-Uni)	https://youtu.be/u3PgH86OyEM	Expérience vidéo démontrant comment l'effet du témoin se répercute sur les hommes et les femmes commettant des actes de VC en public. Cette ressource fait voir le besoin de sensibilisation à la situation des survivants masculins de la VC.

Feature on the experiences of male victims of domestic abuse (2018)	British Broadcasting Corporation (BBC Inside Out)	https://youtu.be/78B-Y-aw_Hs	Rapport sur les hommes victimes de VC au Royaume-Uni comprenant des exemples de cas, des recherches universitaires et des réflexions sur les difficultés entourant le signalement et l'accès aux services.
Working with Male Survivors of Domestic Violence Webinar (2018)	Pennsylvania Coalition Against Domestic Violence (PCADV)	https://youtu.be/fZycYUqtrXY	Ce webinaire renseigne sur la dynamique de la VC chez les hommes, la façon de reconnaître les survivants masculins, l'incidence de la socialisation et de la victimisation sur les interactions des hommes avec le système de justice et les pratiques exemplaires conseillées pour des services efficaces.
Providing Inclusive Services to Male Survivors of Domestic and Sexual Violence (2017)	Arizona Coalition to End Sexual and Domestic Violence	https://youtu.be/77QhmV_BOeY	Ce webinaire examine la dynamique de la victimisation des hommes, l'incidence des traumatismes et la façon dont les programmes peuvent accroître l'efficacité des interventions auprès des hommes. Il y est aussi question de l'élaboration de politiques et de procédures et des services aux survivants masculins qui sont gais ou transgenres.

Annexe B : Résumé des recherches spécialisées au Canada

Auteurs	Titre	Description
Ansara, D., et M. Hindin. (2010)	Exploring gender differences in the patterns of intimate partner violence in Canada: a latent class approach	Cette étude par analyse de structure latente (ASL) trace la courbe des tendances de la violence physique, de la coercition sexuelle, de la maltraitance psychologique et des comportements contrôlants et examine si cette l'ASL peut mieux nous éclairer que les mesures classiques de la VC sur les distinctions entre les sexes dans cette expérience de la violence.
Ansara, D., et M. Hindin (2011)	Psychosocial Consequences of Intimate Partner Violence for Women and Men in Canada	Cette étude par analyse de structure latente estime la proportion de gens qui ont déclaré chacune des réactions psychosociales pour chaque type de VC.
Arnocky, S., et T. Vaillancourt (2014)	Sex Differences in Response to Victimization by an Intimate Partner	Cette étude analyse les différences de réactions à la VC d'après le genre. Les attitudes négatives qui sont nourries à cet égard (stigmatisation) vont plus aux hommes qu'aux femmes victimes de VC; hommes et femmes diffèrent dans leur façon de conceptualiser la violence.
Barrett, B.J., A. Peirone et C.H. Cheung (2020)	Help Seeking Experiences of Survivors of Intimate Partner Violence in Canada: the Role of Gender, Violence Severity, and Social Belonging	L'ensemble de données de l'Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation permet d'évaluer la gravité de la violence selon le nombre d'incidents, les traumatismes physiques et la crainte de perdre la vie.
Dawson, M., et T. Hotton (2014)	Police Charging Practices for Incidents of Intimate Partner Violence in Canada	Examen des données existantes du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) en 2008. Les incidents sont codés selon le « classement » des dossiers d'inculpation pénale par la police. Sept variables indépendantes sont également codées pour catégoriser les données et permettre d'analyser les pratiques d'inculpation de la police.
Brend, D. M., J. Krane et S. Saunders (2019)	Exposure to Trauma in Intimate Partner Violence Human Service Work: A Scoping Review	Analyse de documentation portant sur 13 études empiriques au sujet de l'incidence de l'exposition à la VC sur les travailleurs des services à la personne.
Brownridge, D. (2010)	Intimate Partner Violence Against Aboriginal Men in Canadas	Analyse de la VC subie par les hommes autochtones dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 1999. Les catégories qui accroissent le risque de VC à l'endroit des hommes autochtones sont présentées et analysées.
Cismaru, M., G. Jensen et A. Lavack (2010)	If the Noise Coming From Next Door Was Loud Music, You'd Do Something About It	Analyse de documentation et de contenu portant sur 12 campagnes d'intervention encourageant les témoins d'incidents de VC à intervenir. On constate qu'aucune des campagnes en question ne s'est intéressée aux hommes victimes de VC ou n'a attiré l'attention sur eux.
Dutton, D. (2012)	The case against the role of gender in intimate partner violence	Examen ou critique des articles parus dans un numéro de <i>Aggression and Violent Behaviour</i> où est soumise à une analyse critique la méthodologie de conception du paradigme de la VC et des sexes.

Fortin, I. et al. (2011)	Intimate Partner Violence and Psychological Distress among Young Couples: Analysis of the Moderating Effect of Social Support	Cette étude examine quantitativement les réactions des couples hétérosexuels sous l'angle des types de violence, de la détresse et du rôle du soutien social dans l'expérience de cette violence. Elle fait état des différences entre les hommes et les femmes.
Girard, M., et S. Laflamme (2018)	Le meurtre du partenaire intime chez les femmes au Canada selon qu'elles sont Autochtones ou non-Autochtones	Étude portant sur la question de savoir si les hommes autochtones ont un risque de victimisation accru.
Hilton, Z., et coll. (2014)	Preliminary validation of the ODARA for female intimate partner violence offenders	Analyse d'un système d'évaluation permettant de prévoir les taux de récidive. L'échantillon comprend 30 délinquantes qui, dans le système correctionnel provincial de l'Ontario, ont un dossier de police pour violence contre un partenaire conjugal, un partenaire avec qui elles cohabitent ou qu'elles fréquentent.
Huot, M. (2019)	La médiation familiale en présence de violence conjugale : quels sont les moyens mis en place pour assurer la sécurité des personnes?	Cette étude consiste en entrevues auprès de médiateurs familiaux québécois et porte sur leurs expériences de la VC et de la médiation familiale.
Lysova, A., E. Dim et D. Dutton (2019)	Prevalence and Consequences of Intimate Partner Violence in Canada as Measured by the National Victimization Survey	Analyse des données de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la victimisation au Canada. Des techniques d'analyse servent à examiner la fréquence et les conséquences de la VC et le comportement de recherche d'aide selon les sexes.
Millar, P., et G. Brown (2010)	Explaining gender differences in police arresting and charging behavior in cases of spousal violence	Cette étude analyse un échantillon sur deux ans de dossiers de violence conjugale (N = 2 935) du service de police d'Edmonton, et comporte notamment une analyse des arrestations selon le sexe.
Nicholls, T.L., et coll. (2013)	Risk assessment in intimate partner violence: a systematic review of contemporary approaches	Recension de toutes les publications de langue anglaise des pays occidentaux entre 1990 et 2011. On y analyse au total 39 articles examinant l'évaluation des risques de VC.
Nixon, K., et L. Tutty (2010)	"Where have all the women gone?"	Analyse du programme de politique sociale de l'Alberta argumentant en faveur de la conception de la VC comme violence contre les femmes.
O'Campo, P., Y. Zhang, M. Omand, A. Velonis, M. Yonas, A. Minh, A. Cyriac, F. Ahmad et J. Smylie (2017)	Conceptualization of Intimate Partner Violence: Exploring Gender Differences Using Concept Mapping	Cette étude porte sur les différences de conceptualisation de la VC entre les hommes et les femmes. Ce qui devrait être considéré comme de la VC est examiné, et des hypothèses sont tirées quant aux raisons pour lesquelles ce sujet est étudié.
Oliffe, J. L., et coll. (2014)	Gay men and intimate partner violence: a gender analysis	Cette étude analyse les expériences de la VC dans les mariages de conjoints de même sexe. L'échantillon comprend un total de 14 hommes aux fins d'une analyse sexospécifique des hommes victimes de VC dans les relations homosexuelles.
Ouellet, F., O. Blondin, C. Leclerc et R. Boivin (2017)	Prédiction de la revictimisation et de la récidive en violence conjugale	Cette étude exploite des données de la police du Québec de 2000 à 2009, période où la police est intervenue dans 52 149 incidents entre partenaires ayant donné lieu à un rapport de police.
Shanks, É., S. Boucher et M. Fernet (2013)	Les domaines de schémas, la communication et l'utilisation de comportements violents chez les jeunes couples	D'après un questionnaire prérempli, on a demandé à des couples de discuter d'une pomme de discorde de leur relation dans un cadre de laboratoire, le but étant de les amener à trouver une solution à leur problème. Leur interaction a été filmée.
St. Pierre, M., et Y. Senn (2010)	External Barriers to Help-Seeking Encountered by Canadian Gay and Lesbian Victims of Intimate Partner Abuse: An Application of the Barriers Model	L'échantillon se compose de 280 personnes LGBTQ autodéclarées (dont 101 hommes). L'enquête porte sur la violence conjugale et la discrimination vécues, et sur l'accès aux mesures de soutien et aux services.
Stewart, D., MacMillian, H., & Wathen, N. (2013)	Intimate Partner Violence	Cet énoncé de position porte sur les facteurs de risque (sexualité, limitations physiques, pauvreté et consommation d'alcool) qui accroissent le risque de VC tant chez les hommes que chez les femmes.

Stewart, L., N. Gabora, N. Allegri et Slavin-Stewart (2014)	Profil de femmes incarcérées auteures de violence faite à un partenaire intime : conséquences pour le traitement	Délinquantes sous surveillance fédérale ayant commis des actes de VC (Service correctionnel Canada), septembre 2002. Des renseignements détaillés sur les femmes agresseurs et sur les facteurs de risque qui jouent ont été tirés de la base de données.
Woodin, E., V. Caldeira, A. Sotskova, T. Gallagher et M. Lu (2014)	Harmful alcohol use as a predictor of intimate partner violence during the transition to parenthood: Interdependent and interactive effects	Au total, 98 couples hétérosexuels font l'objet d'une évaluation pour consommation d'alcool et VC dans trois périodes, à savoir le troisième trimestre de grossesse, un an après l'accouchement et deux ans après.
Zamorski, M., et M. Wiens-Kinkaid (2013)	Cross-sectional prevalence survey of intimate partner violence perpetration and victimization in Canadian military personnel	Données de 2008-2009 tirées du Sondage sur la santé et le style de vie du personnel des Forces armées canadiennes. La VC est évaluée chez les gens qui sont actuellement dans une relation. Les répondants indiquent s'ils sont victimes ou agresseurs dans dix actes de violence.

Annexe C : Résumé des rapports du gouvernement canadien

Auteurs	Titre	Description
Boyce, J. (2016)	La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014.	Données provinciales et territoriales recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2014.
Burczycka, M., et S. Conroy (2017)	La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015.	Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et de l'Enquête sur les homicides de 2014.
Burczycka, M., et S. Conroy (2018)	La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2016.	Données de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), de l'enquête DUC et de l'Enquête sur les homicides de 2016.
Burczycka, M., S. Conroy et L. Savage (2018)	La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017	Données de l'enquête DUC et de l'Enquête sur les homicides de 2017.
Burczycka, M., S. Conroy et L. Savage (2019)	La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018	Données de l'enquête DUC et de l'Enquête sur les homicides de 2018.
Ministère de la Justice Canada (2017).	Précis des faits : Garde des enfants et droits de visite	Données recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les tribunaux de la famille, de l'Enquête sociale générale, cycle 25 (2011) et de l'Enquête sur les tribunaux civils de 2005 2006 à 2010 2011.
Mahony, T. H. (2010)	La violence dans le cadre des fréquentations intimes déclarée par la police au Canada, 2008	Données déclarées par la police sur la violence dans le cadre des fréquentations au Canada. L'échantillon comprend les gens âgés de 15 ans et plus. Dans une section supplémentaire, les résultats des gens âgés de 12 à 14 ans font l'objet d'une analyse.
Ibrahim, D. (2019)	La violence entre partenaires intimes de même sexe, affaires déclarées par la police au Canada, 2009 à 2017	Les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire font l'objet d'un examen entre 2009 et 2017. Les données de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) sont intégrées à l'analyse.
Moreau, G. (2019)	Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2017-2018	Victimes de violence dans les établissements d'hébergement canadiens en 2017 et 2018. L'aperçu est du 18 avril 2018.
Simpson, L. (2018)	La victimisation avec violence chez les lesbiennes, gais et bisexuels au Canada, 2014	Données des enquêtes sociales générales de 2004, 2009 et 2014 auprès des Canadiens de plus de 18 ans.
Sinha, M. (2012)	La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2010	Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2010, de l'Enquête sur les homicides et de l'Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation.
Sinha, M. (2013)	La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011	Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2011, de l'Enquête sur les homicides et de l'Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation.
Statistique Canada (2020)	Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 1 : Répercussions de la COVID-19	Données recueillies auprès d'un panel Web de plus de 4 600 répondants des dix provinces entre le 29 mars et le 3 avril 2020.
Statistique Canada (2015)	La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2013	Données tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et de l'Enquête sur les homicides de 2013, et de l'Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation.
Statistique Canada (2016)	La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014	Données tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et de l'Enquête sur les homicides de 2014, et de l'Enquête sociale générale de la même année sur la victimisation.

Annexe D : Caractéristiques de l'échantillon

Démographie et caractéristiques des survivants masculins (n=45)

Survivants masculins	Nombre	%
Âge		
20-39	17	38
40-59	24	53
60 et plus	4	9
Total	45	100
Orientation sexuelle		
Hétérosexuels	44	98
Bisexuels	1	2
Total	45	100
Origine ethnoculturelle*		
Autochtones	3	7
Blancs	40	89
Africains, Antillais ou Noirs	2	5
Asiatiques de l'Est ou du Sud	5	11
<i>* Le total peut ne pas donner 100 % à cause des réponses multiples possibles</i>		
Déficience (après la violence)*		
Oui, santé physique	2	5
Oui, santé mentale	21	49
Oui, santé autre	4	9
<i>* Le total peut ne pas donner 100 % à cause des réponses multiples possibles</i>		
Sexe de la personne infligeant la violence		
Hommes	1	2
Femmes	44	98
Total	45	100
Cohabitation à l'époque		
Oui, à plein temps	35	78
Oui, à temps partiel	5	11
Non	4	9
Préfère ne pas répondre	1	2
Total	45	100